
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-huitième séance – Mercredi 13 janvier 1999, à 20 h 30

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M^{me} Jacqueline Bur-nand* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs, *M^{me} Marie-Louise Frutiger Cid*, *MM. Pierre Huber*, *Pierre Losio*, *Jan Marejko*, *François Sottas*, *Guy Valance* et *M^{me} Renée Vernet-Baud*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, vice-président, et *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 23 décembre 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 janvier et mercredi 13 janvier 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

**3. Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan:
«Pour des mesures concrètes en faveur de la modération du
trafic en ville de Genève» (M-365)¹.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les normes fédérales en matière de protection de l'air (OPA_{air}) et contre le bruit (OPBruit) sont encore nettement dépassées à Genève;
- que, pour combattre cet état de fait, le plan de mesures OPA_{air}, adopté par le Conseil d'Etat le 27 mars 1991, fixait les objectifs suivants à atteindre à l'horizon 2002:
 - réduction de 25% des déplacements en véhicules automobiles;
 - augmentation parallèle des autres modes de transports (à pied, à vélo, deux-roues motorisés, transports publics), de manière à ramener la répartition modale entre transports individuels et collectifs à 60%/40%;
- que seule une application convergente d'un ensemble de mesures, notamment en matière de limitation des déplacements automobiles et de suppression des facilités de stationnement au centre-ville ainsi qu'en matière de développement d'alternatives à la voiture (transports publics et deux-roues), permettra de se rapprocher des objectifs rappelés ci-dessus;
- que, à moyen et long terme, seules des mesures plus ambitieuses permettront de favoriser un réel transfert modal de la voiture vers d'autres modes de transport, puisque les mesures actuelles ont simplement permis de freiner le transfert vers la voiture, sans inverser la tendance, si l'on tient compte de l'augmentation globale de la mobilité;

¹ Annoncée, 1898.

Motion: modération du trafic

- le retard substantiel pris dans la mise en application des mesures de modération de trafic prévues dès 1992, en concertation avec les milieux intéressés, et définis notamment dans le plan Circulation 2000;
- le rôle de catalyseur que doit jouer la Ville de Genève en ce qui concerne l'application de ces mesures sur son territoire;
- que la population a refusé à deux reprises des projets de parkings couverts au centre-ville (Alhambra en mars 1995 et place Neuve en septembre 1998);

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

1. à s'engager activement contre tout nouveau projet de parking couvert public au centre-ville, car ceux-ci vont à l'encontre des objectifs recherchés;
2. à faire établir dès que possible, en collaboration avec l'OTC et en concertation avec les habitants et milieux intéressés, des plans localisés de circulation et de stationnement pour les différents quartiers et secteurs de la ville, en commençant en priorité par ceux où les problèmes sont les plus aigus (Jonction-Plainpalais, Servette, Eaux-Vives, etc.) et en inversant réellement la hiérarchie des modes de transport, au profit des piétons, des vélos et des transports collectifs;
3. à s'engager activement, en collaboration avec l'Etat, pour contrer toute tentative de blocage des plans existants ou lever des blocages déjà effectifs, en particulier en Vieille-Ville, aux Pâquis et vers le quai de la Poste;
4. à activer substantiellement les mesures en faveur de l'usage du vélo en ville de Genève, en particulier à travers l'installation de véritables pistes cyclables protégées et des mesures incitatives pour l'usage du vélo dans le service public et le secteur privé;
5. à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour accélérer la mise en place du plan général de stationnement dans toute la ville, en particulier de macarons pour résidents et de contrôles efficaces;
6. à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour qu'un projet d'aménagement de surface et de suppression du trafic de transit à la place Neuve et aux alentours, tel que prévu pour 1993 comme mesure compensatoire à l'ouverture de l'autoroute de contournement, soit mis en œuvre dès que possible, indépendamment de tout autre projet relatif à ce lieu (un tel projet peut s'inspirer du projet lauréat de 1997 tout en en réduisant substantiellement les coûts);
7. à mener une campagne de sensibilisation et de concertation auprès de la population, en coopération avec l'OTC et les associations concernées, sur les objectifs et les modalités de cette politique;
8. à présenter au Conseil municipal les propositions de crédits d'investissements et de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement de ces mesures, s'ils

ne sont pas déjà prévus dans le budget et le plan financier quadriennal, en négociant avec l'Etat un partage plus équilibré des charges dans ce domaine, puisque l'essentiel des compétences décisionnelles correspondantes est du ressort de l'Etat et que l'impact de ces mesures s'exerce sur l'ensemble du canton, voire de la région.

Le président. Je donne la parole à M. Kanaan, motionnaire.

M. Sami Kanaan (S). C'est avec plaisir que je la prends, Monsieur le président! La qualité remplace la quantité – je parle de l'audience ici présente – et je remercie ceux qui sont dans la salle. J'espère qu'ils m'écouteront.

Une voix. On vote!

M. Sami Kanaan. On pourrait, en effet, voter directement. Cela nous arrangerait.

Vous avez évidemment remarqué que quatre textes, qui se suivent à l'ordre du jour, ont trait aux questions de politique de circulation et de stationnement. En déposant ces quatre motions, les socialistes souhaitaient, après la votation sur le parking de la place Neuve, relancer le débat sur la politique municipale en la matière, sujet à la fois très important et très sensible.

Nous pensons que la circulation et le stationnement constituent non seulement un enjeu essentiel de la vie municipale, dans une ville aussi dense que Genève, qui doit faire coexister beaucoup d'activités, une population nombreuse et évidemment différents types de mobilité, mais aussi un sujet très sensible, parce que, contrairement à d'autres, il concerne vraiment chacun d'entre nous, à un titre ou à un autre. Il concerne probablement chaque personne qui, d'une manière ou d'une autre, habite ou exerce une activité en ville de Genève à n'importe quel moment du jour ou de la nuit ou quelle que soit la raison de s'y déplacer.

Je dirais qu'il est très important de garder à l'esprit le partage des compétences sur ce dossier. La plupart des décisions importantes qui peuvent être prises en matière de circulation et de stationnement sont du ressort de l'Etat, voire de la Confédération dans certains cas de figure, mais il ne faut pas oublier que la Ville a deux possibilités d'intervention. Elle a, tout d'abord, un important pouvoir d'initiative, donc un droit de proposition formellement ancré dans la législation, qu'elle doit utiliser – d'ailleurs qu'elle utilise souvent – notamment pour promou-

Motion: modération du trafic

voir les aménagements cyclables et, ensuite, elle a le «pouvoir» – en fait, c'est le devoir – de payer une grande partie de ces aménagements, souvent au-delà du raisonnable, par rapport à un partage logique des tâches avec l'Etat.

C'est pour cela que nous estimons qu'il est utile d'avoir un débat au sein du Conseil municipal, sur ces sujets, car la Ville peut jouer un rôle pilote, un rôle moteur, comme le font d'ailleurs d'autres communes – comme le fait, par exemple, Carouge, de manière très active – pour générer des solutions à court et long terme.

Comme je vous l'ai dit, les enjeux sont complexes, car les problèmes se posent à court terme – carrefours, aménagements cyclables, etc. – et à long terme, car il s'agit de tracer l'avenir de la mobilité en milieu urbain. Certains enjeux sont techniques – on a parlé, tout à l'heure, des Rues-Basses et de la coexistence des différents modes de transport – mais d'autres relèvent de choix de société et de la vision que chacun de nous peut en avoir. Nous souhaitons, indépendamment des positions que peut avoir chaque groupe ou chaque personne, essayer de faire le lien entre le court et le long terme, entre les aspects techniques et politiques. Il est donc indispensable – cela justifie d'y consacrer un peu de temps – d'avoir un débat sur ces questions.

Nous sommes persuadés – au-delà des débats que nous avons fréquemment, de nos divergences (les pro et les antivoitures, les pro et les antimodération de trafic) – qu'il y a sûrement moyen – d'autres villes le prouvent – de faire preuve d'imagination et de créativité pour résoudre à moyen et long terme les enjeux de mobilité urbaine. Si nous en restons à la division des pro et des antivoitures que je viens de citer, il n'y aura probablement pas d'avenir à long terme, car il est à prévoir que la densité d'activité de la population augmente avec, par conséquent, les problèmes de mobilité ou de coexistence entre les différents modes de transport.

Actuellement, nous agissons dans un cadre bien défini. Quand on parle de circulation et de stationnement à Genève, on se réfère au plan Circulation 2000, qui est né au début des années 90. Pour mémoire, je signale que, à l'époque, il était considéré, en Suisse, comme un des plans les plus progressistes de tous les plans cantonaux d'application de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air. Il a été abondamment critiqué, mais il faut tout de même reconnaître que c'était un très bon plan au départ. Il a permis de lancer une dynamique qui a amené, je crois, de nombreuses améliorations. Mais il est vrai que la situation évolue. Depuis, nous avons eu plusieurs votations populaires concernant, de près ou de loin, ces enjeux: votation sur la rade, parking de la place Neuve, de l'Alhambra. L'analyse des problèmes et les positions de chacun peuvent évoluer. Nous espérons qu'il sera possible de garder ce qui est positif dans ce plan, tout en l'adaptant à la fois à l'évolution des problèmes et à la nouvelle analyse des solutions possibles.

Quelques généralités à propos des quatre textes. Les deux premiers concernent ce que l'on pourrait appeler, *grosso modo*, les enjeux à relativement court terme. La motion N° 365 s'adresse à la Ville et au rôle moteur qu'elle peut jouer, en prenant des mesures adéquates sur les dossiers en gestation, actuellement ou à très court terme, en matière de circulation et de stationnement.

La motion N° 366 est le pendant de la précédente. Elle s'adresse à l'Etat, car, quoi que fasse la Ville, l'Etat devra donner, tôt ou tard, le feu vert, voire entreprendre toutes les études nécessaires à la mise en œuvre des mesures préconisées par la Ville.

La motion N° 367 parle de l'avenir et essaie de préparer ce que l'on pourrait appeler l'après-Circulation 2000. Comme son nom l'indique, ce plan est censé parvenir à échéance et nous devons préparer à temps le cadre dans lequel devront figurer les mesures à prendre pour les années 2000.

La motion N° 368 est de nature plus technique, puisqu'il s'agit de clarifier les questions liées à la fréquentation des parkings – sujet de discorde – qu'ils soient souterrains ou de surface.

Pour en revenir à la motion N° 365, nous tirons les conclusions des débats concernant la place Neuve, la traversée de la rade et d'autres dossiers liés à la politique de circulation en ville et, puisque les votations l'ont confirmé à plusieurs titres, nous estimons, à moyen terme en tout cas, que tout projet de parking couvert, public, au centre-ville ne se justifie pas, car il va à l'encontre des objectifs recherchés – je ne vous répéterai pas les considérants qui me semblent assez clairs à ce sujet.

Par contre, nous souhaitons que la Ville use de son droit d'initiative pour élaborer, de manière peut-être plus fréquente et plus assidue, des plans localisés de circulation et de stationnement pour les différents quartiers et secteurs de la ville. Je citerai l'exemple de la commune de Carouge, bien plus petite que la Ville de Genève, qui a mené une campagne de concertation auprès de l'ensemble de la population, a travaillé avec différents partenaires pour présenter un plan à l'OTC et à l'Etat qui est actuellement mis en œuvre. La Ville propose des aménagements ponctuels, mais n'adopte pas tellement cette stratégie, à savoir la mise en place d'un plan cohérent pour un quartier ou un secteur – cela pourrait être fait.

Nous souhaitons également lever les blocages. Personne n'aime les blocages, apparemment; c'est donc le moment de le prouver. En effet, nous avons entendu préférer des menaces concernant les mesures en Vieille-Ville ou au quai de la Poste. Nous connaissons le triste sort du dossier «Tout doux les Pâquis», qui est bloqué depuis des années, suite à des recours que l'on peut, dans ce cas, considérer comme abusifs.

Nous avons déjà parlé des vélos – je n’y reviendrai pas – l’invite N° 4 est suffisamment claire.

L’invite N° 5 concerne les macarons pour résidents et autres mesures du plan général de stationnement adopté par l’Etat. Il s’agit de le mettre en œuvre. Il se trouve que j’habite aux Eaux-Vives – premier quartier à avoir instauré les macarons pour résidents – et je peux vous dire que, dans les périodes de contrôle, c’est-à-dire en journée, en semaine, la différence est impressionnante: vous trouvez une place, sans difficulté, que ce soient des places de courte durée pour accéder aux commerces ou des places en zone bleue, avec libre accès aux porteurs de macarons et limitées à une heure et demie pour les autres types d’usagers. Malheureusement – et cela prouve la nécessité et l’utilité des contrôles – cette amélioration ne concerne effectivement que les périodes avec contrôles, c’est-à-dire la journée. Lorsqu’il n’y a pas de contractuel, le soir ou le week-end, la situation reste très mauvaise aux Eaux-Vives. Nous aimerions que ces mêmes mesures soient rapidement appliquées aux autres quartiers. Je sais que c’est prévu aux Pâquis.

Permettez-moi encore une critique sur les macarons. Malheureusement, une fois de plus – l’objectif étant de refuser les pendulaires en ville, ce qui est positif – les résidents, en particulier le soir et le week-end, doivent quand même se garer n’importe comment, parce que le quartier est envahi de visiteurs extérieurs qui abusent du droit de parcage.

Concernant la place Neuve, je vous rappelle – parce que, apparemment, tout le monde ne l’a pas enregistré – que l’aménagement de surface, l’aménagement en termes de circulation et en termes d’aménagement urbain, était déjà prévu en 1993 comme compensation aux mesures d’accompagnement de l’ouverture de l’autoroute de contournement. On ne parlait pas de parking à l’époque. Eh bien, l’autoroute de contournement est ouverte depuis 1993 et il n’y a toujours pas d’aménagement à la place Neuve! Nous souhaitons qu’il soit enfin réalisé.

L’invite N° 7 peut paraître un peu académique, mais comme je l’ai dit, le problème de circulation et de stationnement est un problème extrêmement sensible où l’on ne peut pas se contenter uniquement de faire intervenir les spécialistes, aussi bons soient-ils. On peut encore prendre l’exemple de la place Neuve où une concertation exemplaire a eu lieu, mais uniquement entre des spécialistes, des techniciens, au sein d’un groupe restreint de personnes, certainement dotées de la meilleure volonté du monde. Mais cela n’a pas suffi: la circulation concernant chacun d’entre nous, seules des méthodes de concertation plus large – je pense aux techniques de publiforum avec les citoyens – peuvent éventuellement débloquent les crispations auxquelles on peut s’attendre.

L’invite N° 8 montre que nous sommes conséquents. Nous ne présentons pas de motion sans préciser que nous sommes prêts à en envisager les coûts. Nous

demandons au Conseil administratif de présenter les crédits qui accompagnent logiquement ces mesures, tout en veillant à un partage plus équilibré des charges avec l'Etat. Je vous cite l'exemple de la sécurité. Toute question liée à la sécurité des usagers, des piétons, des vélos ou autres est normalement du ressort de l'Etat. Malheureusement, l'Etat n'assume pas ses responsabilités et, pour que quelque chose se réalise, la Ville est contrainte de prendre le relais. Nous estimons que ce n'est pas normal. C'est à l'Etat d'assumer ces coûts-là.

Mesdames et Messieurs, j'espère que vous accepterez d'entrer en matière sur ce texte, comme sur les suivants, et je vous en remercie.

Préconsultation

M. Pierre de Freudenreich (L). J'attendais avec une certaine impatience cette motion N° 365, car je me doutais bien que les personnes qui étaient contre le projet de la place Neuve, lequel, je vous le rappelle, concernait un parking et une zone piétonne, allaient s'accrocher au scrutin et à son résultat pour procéder à certaines analyses, qui sont discutables!

En lisant le projet de motion et à entendre M. Kanaan – je m'attacherai uniquement à la motion N° 365 – je dois reconnaître que la manière d'interpréter les résultats de la votation concernant la place Neuve, d'une part, et la manière de dérouler et d'expliquer sa motion, d'autre part, sont très proches de ce qu'on a pu observer pendant la campagne concernant la place Neuve, à savoir que certains groupes d'intérêts s'étaient permis de diffuser des encarts d'affiches politiques affirmant que le coût de ce projet était tellement énorme pour la Ville qu'on devait le refuser. Ils insistaient exclusivement sur le fait que l'aménagement de la place Neuve allait coûter les yeux de la tête à la Ville de Genève. Il est donc intéressant de constater, aujourd'hui, que les mêmes tendances sont prêtes à affirmer que le résultat du scrutin est le signe que l'électeur genevois ne souhaite pas de parking au centre-ville.

Pour ma part, je ne suis pas du tout convaincu que ce soit la conclusion à tirer de cette votation, parce qu'on peut très bien imaginer, étant donné qu'il y avait deux objets en votation – car c'est bien ainsi que l'électeur a été saisi de ce dossier de la place Neuve – un parking et un aménagement de zone piétonne, que les gens ne voulaient peut-être ni l'un ni l'autre. Or, vous êtes en train de nous expliquer que le peuple genevois ne souhaite pas ou plus de parking au centre-ville, mais souhaite plutôt des zones piétonnes. Votre interprétation me semble parfaitement discutable.

Vous parlez d'engagement par rapport à l'aménagement de la place Neuve. Je vous rappelle que, en 1993, il y avait un plan de circulation qui comprenait égale-

ment la traversée de la rade. Celle-ci n'a pas été réalisée pour les raisons que vous connaissez. Il est clair qu'on doit adapter ce plan de circulation en fonction des différents éléments entrés en vigueur et ce refus peut expliquer justement cette décision momentanée.

A propos de recours abusifs. A l'époque, il y avait eu une votation populaire sur les problèmes des recours abusifs que vos partis se sont empressés de combattre. Si vous estimez qu'il y a des recours qui sont vraiment abusifs, il faut trouver des solutions. Lorsqu'il y a ce genre de sujet en votation, il faudrait tout simplement les soutenir pour que, effectivement, si les recours sont abusifs, il y ait des moyens pour pouvoir les éviter.

Enfin, vous utilisez les suffrages populaires pour dire: «Maintenant, on ne veut plus de parking au centre-ville» – ce qui est parfaitement discutable – mais vous oubliez complètement qu'il y a eu d'autres votations, et notamment l'initiative «Dix mille parkings», qui avait été acceptée à l'époque, qui n'a jamais été concrétisée, mais qui avait été acceptée par le peuple. Je vous rappelle que, pour l'instant, les dix mille places de parc ne sont pas encore réalisés!

Le groupe libéral s'opposera bien entendu à cette motion et n'entrera pas en matière sur une motion qui s'appuie principalement sur une interprétation d'un vote qui est parfaitement discutable.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Mesdames et Messieurs les conseillers, la motion N° 365 préconise des mesures concrètes en faveur de la modération du trafic en ville de Genève, la motion N° 366 demande un soutien clair de l'Etat à une politique de circulation urbaine favorisant la qualité de la vie et respectant les choix populaires et, enfin, la motion N° 367 souhaite la préparation de l'après-C2000: pour une Ville de Genève innovatrice en matière de mobilité urbaine. Quant à la motion N° 368, elle demande une plus grande transparence dans le domaine du stationnement. Monsieur le président, je pense que l'on pourrait regrouper ces quatre motions. Ainsi, le Conseil administratif pourrait les envoyer en bloc à l'Etat, en lui demandant, dans un courrier, d'entreprendre quelque chose. Ce que nous sommes en train de discuter maintenant ne servira qu'à augmenter le nombre d'objets en suspens. Je vous rappelle que nous en avons, actuellement, trente-sept pages!

Mesdames et Messieurs, par souci de gain de temps, votons les quatre motions en bloc! Il y en a pour deux secondes. Voilà le résultat de notre discussion!

M. Alain Marquet (Ve). Monsieur le président, toutes ces motions sont, à nos yeux, indispensables, qu'il s'agisse de la motion N° 365, ou des motions

N^{os} 366, 367 et 368. Elles sont, à nos yeux, indispensables à l'élaboration d'une politique cohérente et raisonnée de la mobilité en ville. Nous les soutenons. Nous n'aurions, je dois le dire, qu'un seul regret, celui de n'avoir pas été associés à leur élaboration, mais c'est un regret bien faible, eu égard à la qualité desdites motions. Elles se chevauchent toutes et forment un ensemble compact, dense et absolument nécessaire.

Une voix. Nécessaire?

M. Alain Marquet. Absolument nécessaire! Vous mettrez au *Mémorial*: «absolument». J'y tiens. (*Corrigé au Mémorial.*)

La motion N^o 365 rappelle, à juste titre, les normes fédérales OPAir et OPBruit – un de mes chevaux de bataille – et leurs exigences dont le terme est fixé à 2002. On peut d'ailleurs relever que, depuis leur promulgation en 1991, huit années se sont déjà écoulées, huit années qui nous mettent, chaque jour, au pied du mur et face à des réalisations qui seront indispensables, nécessaires, obligatoires et légales, et tous les attermoissements ou manœuvres dilatoires (*protestations*) face à ces échéances ne peuvent aboutir... (*Protestations, brouhaha.*)

Le président. Laissez M. Marquet s'exprimer, s'il vous plaît!

M. Alain Marquet. Ne peuvent aboutir qu'à générer des coûts démentiels, notamment en interventions sur les bâtiments – vous connaissez le montant de la facture, puisqu'il a déjà été évoqué dans cette enceinte. Pendant ce temps, la santé de la population continue à se détériorer.

Tout à l'heure, M. de Freudenberg a jugé qu'il était malséant de revenir à la charge après le refus du projet de la place Neuve. Il serait judicieux, Monsieur le président, que vous lui rappeliez que la place Neuve avait un énorme inconvénient, celui de lier, de façon totalement indissociable, un parking et une zone piétonne: «Tu prends l'un, tu prends l'autre; autrement, tu refuses les deux!» Nous nous sentons parfaitement à l'aise, car nous avons toujours soutenu que, avec ces fameux 11 millions et quelques francs, prévus pour l'aménagement de la place Neuve, il y avait moyen de faire beaucoup mieux et moins cher, dans d'autres endroits qui en avaient plus besoin.

L'objectif de la motion N^o 365 est bien évidemment de restaurer les prérogatives de la Ville en matière de circulation et de stationnement sur l'ensemble de son territoire. Et puisqu'il est question de stationnement et que c'est un sujet qui

nous chatouille à chaque fois, nous remettrons immédiatement l'ouvrage sur le métier en proposant un amendement modifiant légèrement la première invite en remplaçant les termes «à s'engager contre tout nouveau projet de parking couvert public au centre-ville» par:

Projet d'amendement

«à s'engager contre tout *projet de parking collectif* au centre-ville».

Monsieur le président, je vous fais parvenir cet amendement, de même que je le fais parvenir aux divers chefs de groupe de notre assemblée.

M. Michel Ducret (R). Je partage le point de vue de M. Lyon. En effet, ces quatre propositions représentent un tout et doivent être traitées comme un ensemble qui vise la globalité de la politique des déplacements et donc du stationnement dans notre ville.

Apparemment, les motionnaires ont, sur ce sujet, quelque peine à nourrir une vision synthétique des problèmes de circulation à Genève. Il en va d'ailleurs de même pour les droits et compétences respectifs de la Ville et du Canton, qui ont d'ailleurs été mis en cause par les mêmes proposants, dans d'autres motions. C'est une manière de travailler, au niveau politique, qui est peu acceptable. Il y a du bon, du moins bon, de l'impossible dans ces motions. Les motionnaires proposent non seulement une attitude politique, des propositions politiques – ce qui est parfaitement normal et légitime – mais préjugent des solutions. D'autre part, par rapport à des solutions d'application, ils ne voient pas ce qui se fait et ce qui ne se fait pas. L'ensemble de cela n'est pas clair. On confond une demande politique avec des solutions qui ne sont même pas de notre ressort. On demande des renseignements qui sont publics, qui sont donnés à tous les membres du Grand Conseil, sur la gestion de la politique du stationnement, les résultats de la Fondation des parkings. Toutes ces demandes ont été remplies à la requête de la commission des transports du Grand Conseil. Ces données existent, et elles sont publiques. Il est donc inutile de charger ce parlement municipal de demandes auxquelles on peut répondre dans le cadre de commissions et de discussions au sein des partis.

Quand on parle du plan Mobilité 2005 – la suite de C-2000 – il faudrait quand même savoir que la Ville de Genève est présente dans toutes les discussions, dans tous les travaux qui sont entrepris en collaboration avec des associations représentant les différents milieux intéressés, dans un processus de concertation; ce fameux processus de concertation qui a par ailleurs été fusillé dans d'autres circonstances, et certainement pas par celui qui vous parle!

J'aimerais à ce propos aussi relever une contradiction qui perdure depuis des années. On se réclame de Circulation 2000, mais, chaque fois qu'il a fallu voter des éléments qui ne plaisaient pas aux proposant de ce soir, ces derniers ont eux-mêmes scié un ensemble en refusant ces mêmes éléments. Il faut revoir tout cela à la base. Et ce n'est pas en noyant ce Conseil municipal de motions verbeuses, qui confondent la proposition politique, qui est légitime de la part de notre Conseil, avec des solutions, des discussions de spécialistes et d'ingénieurs, ni en passant des heures en commissions, qu'on va aboutir à une solution. Que ce Conseil municipal manifeste une proposition politique, cela c'est légitime – même si la solution proposée qui en sort n'est pas celle qui me plaira forcément, ce n'est pas là mon propos – mais il faut savoir rester dans la limite de ses compétences.

Notre rôle est de donner une direction, éventuellement d'appuyer une proposition, lorsque la mise en œuvre n'est pas assez rapide, mais nous n'avons pas, nous, à discuter de tel ou tel type de solutions et à passer des heures en commission de l'aménagement pour savoir s'il faut peindre les lignes en bleu, en rouge, en jaune, en vert ou en rose! Ce n'est pas notre problème. Or, ces motions vont beaucoup trop loin ou développent des théories qui ne sont pas claires. Restons simples, restons synthétiques, s'il vous plaît, restons politiques!

Quel que soit le sort réservé à ces motions, qui, pour notre part, ne sont, en partie, pas acceptables pour différentes raisons que je vais m'abstenir de développer ici, par gain de temps, elles doivent être envoyées ensemble dans une seule commission et traitées le plus rapidement possible, en éliminant toute solution de détail et en n'évoquant que les options politiques qui sont à défendre. L'exécutif a sa tâche, nous avons la nôtre: tenons-nous-en à notre tâche et soyons clairs! Tout ce travail représente beaucoup trop de texte par rapport aux intentions et ne fera que nous encombrer si nous devons tout traiter dans le détail. J'aimerais bien que les auteurs de ces motions reviennent à plus de réalisme, à un peu plus de politique et qu'ils arrêtent de nous abreuver avec des textes, des solutions prémâchées qui ne sont pas cohérentes entre elles et qui ne tiennent même pas compte de ce qui se fait au niveau cantonal.

Cela est une demande instante, car, autrement, nous passerons encore des heures dans ce Conseil à discuter de choses qui ne sont pas de notre compétence. S'il vous plaît, gagnons du temps, gagnons de l'argent et regagnons la confiance de nos concitoyens!

M. Robert Pattaroni (DC). Le Parti démocrate-chrétien pourrait reprendre quasiment mot à mot l'intervention de notre collègue de Freudenreich, mais, étant donné que nous aimerions mettre devant leurs responsabilités ceux qui émettent ce genre de proposition, nous souhaitons vivement que cette motion

N° 365 ainsi que les autres soient renvoyées en commission afin d'être étudiées. (*Brouhaha, protestations.*) Si l'on partage, dans cette enceinte, des idées de démocratie, il serait judicieux de laisser, d'une part, s'exprimer les gens et, d'autre part, respecter l'opinion des autres! (*Brouhaha.*) Et il est quand même intéressant, Monsieur le président, de constater que, lorsqu'on demande que soit étudiée une question en profondeur, c'est justement du côté de l'Alliance de gauche que l'on conteste le droit de discussion. J'espère, Monsieur le président, qu'il en sera pris note! (*Protestations.*) Vous savez que ce genre d'attitude est parfois l'antichambre du fascisme! (*Protestations.*) (*Remarque.*) Jamais! Monsieur le président, vous pourriez faire remarquer à celui qui émet ces propos que je lui paie volontiers un bon repas, s'il peut dire à quelle occasion, dans cette enceinte du Conseil municipal, notre parti a eu cette attitude et que j'attends qu'il en donne la preuve! (*Brouhaha.*)

Le président. Est-ce qu'il serait possible de laisser parler l'orateur? Continuez, Monsieur Pattaroni.

M. Robert Pattaroni. Les motionnaires ont pris la peine – ils en ont eu l'élégance – de faire une présentation tout à fait détaillée en donnant leurs arguments. Nous les avons entendus. Après une lecture approfondie de la motion N° 365, il est évident que la votation concernant la place Neuve doit donner lieu à une analyse, car, comme l'ont déjà relevé plusieurs intervenants, il peut y avoir des interprétations différentes de ses résultats. Une fois de plus, nous avons eu affaire à un paquet et, face à un paquet, il n'est pas facile d'interpréter le résultat, surtout quand il est négatif. Il nous semble que, si l'on doit, par exemple, discuter de circulation en ville, on doit le faire en fonction des conditions de vie des habitants, mais aussi des conditions de travail des personnes qui œuvrent en ville, des conditions d'exercice de leur activité ainsi que des entreprises. Je crois que, dans cette enceinte, nous considérons tous que la Ville doit continuer à avoir une politique de mixité entre l'habitat et l'activité économique.

Par voie de conséquence, nous considérons qu'il est important d'auditionner ceux qui représentent ces différents points de vue, de façon à pouvoir faire une interprétation correcte de ces propositions. Nous pensons que le Conseil administratif n'est pas en mesure, et ce n'est pas dans sa façon de procéder – cela fait partie de son rôle – de pouvoir mettre en discussion, d'une manière large, ce genre de propositions.

Par ailleurs, nous pensons qu'il est important de le faire dans le cadre de la politique d'aménagement du canton. Nous allons, tout à l'heure, parler de la résolution N° 572, pour laquelle, actuellement, à l'échelon du Canton, deux proposi-

tions ont été émises, dont une particulièrement intéressante, qui dit que, dorénavant, on pourrait considérer que des objets ont une importance cantonale et pas seulement municipale. Dans la mesure où l'on souhaite avoir une attitude démocrate – et nous savons que beaucoup de ceux qui soutiennent ces motions en sont convaincus – nous sommes obligés d'entendre les autres, parce que la Ville n'est pas un village isolé sur une montagne. La Ville a une fonction essentielle par rapport au canton et à la région. Aujourd'hui, par exemple, alors même que se développent des centres commerciaux de plus en plus grands autour de la ville, il est probablement utile d'avoir une discussion pour savoir si nous considérons que la ville doit garder une fonction commerciale et une prédominance en matière de lieux de concentration de la culture ou encore, par exemple, d'un lieu qui, jusqu'à présent, accueille l'Université.

Dans la mesure où nous considérons que la Ville doit continuer à avoir ce rôle, il s'agit de savoir comment organiser la circulation en ville. Si nous constatons que, d'une manière générale, les gens disent que moins il y aura de voitures, moins on pourra arriver en ville et que, grâce à cela, on pourra mieux vivre en ville, en venant de Chancy, de Céligny et d'Hermance, ce sera en effet une constatation intéressante qui montrera une évolution. Mais nous savons bien, dans nos partis, et les gens de l'Alliance de gauche qui habitent en campagne ou les socialistes et les Verts le savent probablement aussi, que l'exercice des transports publics est parfois difficile, même pour des militants des transports publics! Par voie de conséquence, il s'agit précisément de discuter, en profondeur, de ces questions.

Pour terminer, Monsieur le président – vous qui avez bonne mémoire, vous devez vous en souvenir – je rappellerai que c'est, entre autres, le Parti socialiste qui a demandé qu'on adopte une optique de communauté urbaine, une «grande Genève», et, maintenant, on devrait, uniquement entre gens de la ville, discuter de ces questions, décider de prévoir ou de ne pas prévoir des places de stationnement, de planifier la circulation comme on en a envie, et, demain, on plaidera pour la communauté urbaine et on dira: «Faites comme on vous le dit; nous n'avons pas à discuter avec vous!» Alors, là, Monsieur le président, permettez-moi de vous dire qu'il existe une contradiction majeure. Je regrette et j'espère que cela ne se reproduira plus, les interruptions et les attitudes intolérantes qui émanent de certains bancs. C'est une chose que l'on ne peut plus tolérer!

Le président. A quelle commission souhaitez-vous renvoyer cette motion, Monsieur Pattaroni?

M. Robert Pattaroni. A la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je me permettrai de donner suite aux propos de M. Pattaroni quant au fond. En revanche, la position de vote des libéraux vous a déjà été communiquée par M. de Freudenreich.

La lecture de ces quatre motions révèle quelque chose de relativement stupéfiant, c'est la notion d'abstraction. Le trafic est une abstraction, les normes OPBruit et OPAir sont des abstractions. On ne sait pas pourquoi les gens utilisent une voiture, on ne sait pas davantage pourquoi les gens seraient amenés à parquer leurs voitures et on ne se pose pas davantage la question de savoir quelle serait la conséquence si on leur disait que leurs voitures sont inutiles et que la ville, en tout cas, n'en veut pas. Je m'adresse plus particulièrement au groupe des Verts, qui sont particulièrement sensibles au fait de construire les villes à la campagne ou de construire la ville en ville et de maintenir la zone verte en zone de détente. Il est bien clair que les options qui nous sont proposées consistent à fossiliser la ville dans la situation qui est la sienne et de faire totalement abstraction de toute tentative de développement futur.

Ce qui est simplement nié, c'est la valeur ou la vertu de la ville. La ville est un lieu qui foisonne, un lieu où l'on se rencontre, un lieu qui se développe. Ce développement ne peut pas se réaliser dans un carcan qui n'a pas d'autre objectif, d'autre motif que de fermer des portes. Oui, aujourd'hui, les citoyens de la ville et les citoyens qui utilisent la ville, parce que la ville est un lieu où l'on se rencontre, ont besoin d'y accéder d'une manière ou d'une autre, et ceux qui choisissent d'y accéder en voiture ont besoin de parkings. Les personnes qui viennent en ville veulent faire du commerce, veulent bénéficier de services, veulent avoir le privilège de rencontrer l'un ou l'autre d'entre nous dans des salles, qui sont peut-être un peu désagréables, mais il y a des devoirs, des obligations et des comforts. Chacun de ces éléments commande effectivement des transports et ces transports ne peuvent pas être exclusivement des transports publics, qui seraient d'ailleurs bien incapables de répondre intégralement à cette charge.

Si les voitures engendrent des nuisances qui ne sont pas toujours en parfaite conformité avec des normes OPBruit ou OPAir, qui ne sont que des normes, qui ne sont que des lignes directrices, qui ne remplacent pas la vérité des besoins, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de tenir compte de ce mode de transport. Le nier reviendrait à transformer la ville en un éventuel ghetto pour ses habitants – ce qui ne serait pas la pire des choses – à condamner son activité commerciale et, par la force des choses, à nier la vocation première de la ville. La condamnation de son activité commerciale – et, là, je reprends les propos de M. Pattaroni – n'aurait pas d'autre effet concret que de déplacer le centre de la ville dans les périphéries, que ce soient les périphéries communales genevoises, que ce soient les périphéries vaudoises ou les périphéries savoyardes. Le problème n'est pas là. Mais ce que vous devez savoir, c'est que, en mettant en cause le principe, pourtant admis

par la population, du développement des parkings souterrains en centre-ville, vous mettez en cause le sens même de notre ville et vous mettez pareillement en cause le sens même de notre campagne, qui ne pourra pas exercer ou aboutir dans son rôle de zone de détente. D'ailleurs, vous y condamnez aussi le développement et l'agrandissement des centres commerciaux existants. Ce faisant, c'est l'échec absolu d'une politique qui se veut respectueuse de l'environnement que vous nous proposez par ces motions. C'est l'échec absolu de la compréhension de la finalité d'une ville, que ce soit Genève ou que ce soit une autre ville. Et je m'étonne fondamentalement de l'obscurantisme qui se cache derrière ces quatre motions socialistes.

C'est la raison pour laquelle le groupe libéral, quoique la proposition de renvoi en commission soit faite, n'entrera évidemment pas en matière, pas plus qu'il n'entrera en matière sur l'amendement proposé par les Verts, lequel, à l'évidence, ne va pas dans le sens de la politique respectueuse de l'environnement que soutiennent les Verts dans leur campagne électorale.

Le président. Nous passons au vote de l'amendement de M. Marquet. Je vous rappelle qu'il concerne la première invite et propose de remplacer le texte existant par: «à s'engager contre tout projet de parking collectif au centre-ville».

Mis au voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 27 non contre 22 oui (5 abstentions).

Mis aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

4. Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour un soutien clair de l'Etat à une politique de circulation urbaine favorisant la qualité de vie et respectueuse des choix populaires» (M-366)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les normes fédérales en matière de protection de l'air (OPAir) et contre le bruit (OPBruit) sont encore nettement dépassées à Genève;

¹ Annoncée, 1898.

- que pour combattre cet état de fait, le plan de mesures OPAir, adopté par le Conseil d'Etat le 27 mars 1991, fixait les objectifs suivants à atteindre à l'horizon 2002:
 - réduction de 25% des déplacements en véhicules automobiles;
 - augmentation parallèle des autres modes de transports (à pied, à vélo, deux-roues motorisés, transports publics), de manière à ramener la répartition modale entre transports individuels et collectifs à 60%/40%;
- que seule une application convergente d'un ensemble de mesures, notamment en matière de limitation des déplacements automobiles et de suppression des facilités de stationnement au centre-ville ainsi qu'en matière de développement d'alternatives à la voiture (transports publics et deux-roues), permettra de se rapprocher des objectifs rappelés ci-dessus;
- que la lutte contre les nuisances engendrées par le trafic automobile ne se limite, de toute manière, pas au seul respect des normes fédérales actuelles; celles-ci ne tiennent en effet pas compte, par exemple, du gaspillage considérable d'espace urbain absorbé par le trafic automobile;
- que, à moyen et long terme, seules des mesures plus ambitieuses permettront de favoriser un réel transfert modal de la voiture, vers d'autres modes de transport, puisque les mesures actuelles ont simplement permis de freiner le transfert vers la voiture sans inverser la tendance, si l'on tient compte de l'augmentation globale de la mobilité;
- que la population a refusé à deux reprises des projets de parkings couverts au centre-ville (Alhambra en mars 1995 et place Neuve en septembre 1998),

le Conseil municipal:

- invite le Conseil administratif à entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires auprès du Conseil d'Etat afin d'obtenir la poursuite résolue des objectifs de réduction du trafic automobile individuel en milieu urbain, par la mise en œuvre des mesures déjà prévues de longue date, impliquant notamment, dans l'immédiat:
 - d'accélérer la mise en place du plan général de stationnement dans toute la ville, en particulier les macarons pour résidents, par le biais d'un mandat correspondant à la Fondation des parkings et la prise de décisions correspondantes en matière d'arrêtés de circulation; ces mesures doivent être complétées par des contrôles suffisants pour les faire respecter;
 - d'accélérer la réalisation des projets concrets de construction de parkings d'échange en périphérie, leur financement pouvant, par exemple, être assuré par une recapitalisation de la Fondation des parkings ainsi qu'un prélèvement sur les recettes des places de parc payantes au centre et/ou sur les amendes d'ordre;

- de soutenir l'action de la Ville de Genève dans l'instauration de zones à 30 km/h, de zones piétonnes et de mesures de modération de trafic en général sur son territoire, comme par exemple pour la réalisation du plan de circulation «Tout doux les Pâquis», y compris les mesures de contrôle d'application;
- d'accorder à la Ville de Genève des compétences accrues en matière de lutte contre le stationnement illicite;
- d'accélérer le développement du réseau de tram et du réseau régional, avec les mesures d'accompagnement correspondantes, et de combattre toute tentative de blocage de mesures déjà prises ou prévues;
- demande à l'Etat d'accepter d'entrer en matière sur une nouvelle répartition des compétences, charges et ressources dans ce domaine qui soit moins défavorable à la Ville de Genève;
- déclare que, à ce stade, aucun projet de parking couvert ne se justifie au centre-ville, car ceux-ci vont à l'encontre des objectifs recherchés, et demande à l'Etat de ne plus entrer en matière sur de tels projets.

M. Sami Kanaan (S). J'ajouterai seulement deux ou trois commentaires spécifiques à ce texte, puisque l'essentiel de l'introduction a déjà été dit.

Ce texte devrait rassurer ceux qui disent que la politique de circulation, comme je l'ai d'ailleurs dit moi-même, dépend du pouvoir décisionnel de l'Etat en la matière. Je crois qu'il faut rappeler que la Ville a un droit de proposition, mais la pratique de l'Office des transports et de la circulation, qui est chroniquement surchargé de dossiers, fait que ce n'est qu'en partie vrai. Il traite les dossiers dans l'ordre, en fonction des demandes provenant des communes. Contrairement à ce qui a été dit, il n'est, premièrement, pas du tout inutile que la Ville prenne des initiatives et, deuxièmement, je dirais même que c'est indispensable, si nous voulons que les dossiers, impliquant le territoire de la Ville de Genève, soient traités dans des délais aussi raisonnables que possible. Je répète que Carouge en a fourni l'exemple, puisque, grâce à son initiative, les dossiers avancent vite et bien.

Concernant le partage des compétences, j'aimerais rappeler que nous ne sommes pas en train de dire que la Ville doit payer toute la facture. Il existe l'ordre actuel des compétences et celui que nous souhaitons voir à l'avenir. Actuellement, l'Etat est en charge des gros travaux d'infrastructure ainsi que de ceux liés à la sécurité, mais il assume cela très mal. Ce serait donc déjà bien que l'Etat prenne ce volet correctement en charge. De plus, c'est sur une proposition socialiste que ce Conseil municipal a voté, en 1998, le partage des compétences. Nous souhaiterions, maintenant, que ce partage soit plus cohérent, c'est-à-dire que celui qui paie puisse aussi décider. En l'occurrence, si la Ville a des charges

en matière d'aménagement urbain, d'aménagement cyclable, de marquage, etc., qu'elle ait également les compétences de décision pour tout ce qui concerne le réseau secondaire et les ruelles de quartier – tout, sauf les grands axes. Cela n'est pas encore le cas, puisque, pour l'instant, c'est l'Etat qui décide. Nous estimons que nos demandes contribuent à accélérer le processus au niveau de l'Etat.

Il a été prétendu – à tort – que la population aurait voté l'initiative «Dix mille parkings». Elle n'a jamais voté en faveur de ce texte. La population a voté contre le parking de la place Neuve, a voté contre le parking de l'Alhambra, a voté contre la traversée de la rade. Nous sommes conscients que la majorité qui s'est alliée contre le projet de la place Neuve n'est pas uniforme et que des raisons diverses ont motivé le non. Cela n'empêche pas de remarquer une certaine constance dans la population municipale, qui ne souhaite pas la création de nouveaux parkings tant que des mesures plus complètes de modération de circulation n'auront pas été prises.

Préconsultation

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'aimerais m'exprimer ici en tant que membre du conseil de fondation de la Fondation des parkings et rappeler qu'il existe, actuellement en discussion, deux projets qui sont déjà bien avancés, Monsieur Kanaan – et vous le savez certainement. Il s'agit des parkings de dissuasion ou parkings d'échange aux Palettes et à Genève-Plage, respectivement la Nautique. Je crois que le travail de la Fondation des parkings, de la députation et, quelque part aussi, des autorités de la Ville, va dans le sens que vous souhaitez.

Il est aussi important, si l'on construit des parkings d'échange, de concevoir des parkings à l'intérieur de la ville, car, si on peut ralentir le flot de circulation entrant en Ville de Genève, on doit aussi se préoccuper d'essayer d'enterrer les voitures qui sont en Ville de Genève, qui sont propriété des citoyens et des citoyennes de la Ville. Je pense que la construction de parkings en ville de Genève doit certainement être régulée, mais pas arrêtée.

En ce qui concerne les deux parkings dont vous avez fait état, à savoir le refus du parking de la place Neuve, vous l'avez dit et très justement, il s'agit avant tout d'une accumulation de non. Il est vrai que le revêtement de l'aménagement supérieur de la place – tapis minéral – était contesté par certains, car ils le trouvaient trop cher, que le fait de donner ce projet à un mandataire privé en énervait d'autres et que, finalement, l'addition du troisième non a été représentée par les entraves à la circulation. On ne peut pas nier ce fait. La population n'a pas accepté que la circulation soit entravée dans une portion importante de la ville de Genève par les mesures préconisées.

En ce qui concerne le parking de l'Alhambra, le discours est clos. Il est vrai que, lorsqu'on se trouve dans la rue de la Rôtisserie, «y a pas photo», comme on dit, on ne peut pas imaginer construire un parking de 400 places dans cette rue en cul-de-sac! Il serait en effet intolérable d'avoir un flot perpétuel de circulation à cet endroit.

Il faut donc faire preuve d'un peu de pondération dans cette affaire. Essayons de moduler, d'être modérés, de manière à donner un signe clair. D'ailleurs, je crois que les citoyens de Genève l'ont donné, à savoir: oui à des parkings d'échange, oui à des parkings en ville, et là où la circulation est trop importante, essayons de la diminuer! C'est ainsi que nous parviendrons, dans les mois et années à venir, à une entente cordiale entre les opposants de la voiture et ceux qui sont tout à la voiture.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais m'exprimer brièvement, car tout ce qui a été dit tout à l'heure pourrait finalement être repris. Il est clair que les questions relatives au trafic, au stationnement concernent l'ensemble d'une population et non pas seulement les habitants de la Ville. Par voie de conséquence, nous proposons le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour que puissent être entendus, notamment, comme l'a dit tout à l'heure M. Muller, fort judicieusement, ceux qui ont, en particulier, la responsabilité de cette politique de stationnement pour l'ensemble du canton et de la ville.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Dans un esprit constructif, il m'apparaît que la motion N° 366 mériterait un petit amendement, qui la rendrait peut-être plus compatible avec ce que la population a, d'ores et déjà, décidé et avec ses objectifs, puisque l'objectif, dans le cas présent, n'est pas un objectif de va-t-en-guerre, mais un objectif plus modéré.

C'est la raison pour laquelle je vous suggère de remplacer la dernière invite «déclare qu'à ce stade aucun projet de parkings couverts ne se justifie au centre-ville» par l'invite qui est d'ores et déjà admise par la population de Genève et qui consiste à dire:

Projet d'amendement

«mettre en œuvre l'initiative «Dix mille parkings» acceptée par les citoyens de Genève».

Cela dit, la mise en œuvre de cette initiative (*protestations*) ne s'oppose pas à la réalisation de parkings d'échange.

M. Sami Kanaan (S). Monsieur le président, vous direz à M. Froidevaux qu'il prend ses fantasmes pour des réalités, car il n'y a eu aucune initiative «Dix mille parkings» en ville qui ait été acceptée par la population. Je peux comprendre qu'il rêve de cela, mais ce n'est pas le cas, en l'occurrence. Il n'y a aucun vote populaire, à ma connaissance – c'est vrai que je ne suis pas allé examiner le XIX^e siècle – d'une initiative demandant des parkings en ville. Cela a été rejeté, Maître Froidevaux! Désolé!

Nous refusons bien évidemment l'amendement proposé par les libéraux.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je crois que M. Kanaan a raison. (Rires.)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Trahison!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Non, il ne s'agit pas d'une trahison! (Brouhaha.)

J'aimerais simplement demander à M. Kanaan de faire disparaître ou, en tout cas, de modérer, de moduler la dernière invite de sa motion, car, en l'état, elle est extrêmement contraignante. Il me semble que ce serait un pas que vous pourriez faire en direction d'une partie raisonnable de la population qui ne pourrait pas accepter cette contrainte trop dure pour les propriétaires de véhicules en ville de Genève. Je rappelle que la ville de Genève souffre d'un gros handicap, que M. Vaissade me rappelle extrêmement souvent, c'est que nous sommes une communauté urbaine de 180 000 habitants la nuit, mais de 425 000 personnes travaillant le jour dans le canton ou respectivement dans le périmètre de la ville et des communes suburbaines. Il est évidemment assez problématique de gérer, chaque matin et chaque soir, les nombreux flux et reflux de circulation.

Nous devons essayer de trouver une solution raisonnable et cette solution passe, à mon avis, par la suppression de la dernière invite de cette motion. Nous aurons fait, ainsi, un bon bout de chemin ensemble. Je propose donc cet amendement.

Projet d'amendement

Suppression de la dernière invite.

M. Sami Kanaan (S). Je peux comprendre la demande de M. Muller, mais j'aimerais procéder à deux ou trois rappels concernant la politique officielle de l'Etat de Genève. Elle est officielle dans le sens qu'elle ne relève pas spécialement d'un parti ou d'un autre.

Les objectifs, en principe communs à toutes les formations qui s'intéressent à ce sujet, sont de dire: «De toute façon, nous souhaitons diminuer la présence des pendulaires.» On peut apprécier ou pas, mais c'est un fait que, pour le centre urbain, les pendulaires sont une source de nuisances majeure. Les parkings qui ont été projetés auparavant et refusés ces dernières années ne visent pas les pendulaires, mais une clientèle ponctuelle pour les commerçants. C'était en tout cas l'argument pour le projet de la place Neuve, de même que c'est l'argument qui soutient le projet d'extension du parking sous-lacustre. Je dirais, en tant que résident en ville de Genève, qui n'a pas spécialement besoin d'une voiture pour aller dans les commerces – c'est peut-être égoïste – que les habitants de la périphérie sont déjà privilégiés par le fait qu'ils peuvent parquer très facilement devant chez eux – ils n'ont pas besoin d'avoir une villa pour cela. Dans la périphérie, la densité est nettement moindre et les possibilités de stationner existent et sont, pour la plupart du temps, gratuites, alors que, en général, les habitants de la ville de Genève, à de rares exceptions près, doivent payer pour avoir une place de parc assurée. Les habitants de la ville sont déjà défavorisés, alors si, en plus, on continue à admettre une aussi forte densité de circulation en ville, ils seront de nouveau pénalisés.

Je crois qu'il existe des solutions alliant tous les avantages de la flexibilité, du confort, sans nécessairement accepter une invasion de véhicules.

Dois-je rappeler à M. Muller qu'il existe trois mots dans cette invite qui permettent une petite porte de sortie, puisqu'on dit: «déclare que, à ce stade». Il est donc sous-entendu que l'on peut rouvrir la discussion, même si, moi, je ne crois pas à la solution des parkings en ville, ni dans un avenir proche ni à long terme.

Le président. L'amendement de M. Froidevaux étant nul et non avvenu, je mets aux voix l'amendement de M. Muller qui consiste simplement à supprimer la dernière invite.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 29 non contre 27 oui (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Je dois revenir à la motion N° 364 de M^{mes} de Candolle, Alice Ecuivillon et de M. Bernard Lescaze: «A bas la sourdine», pour laquelle il avait été demandé, à la séance de 17 h, le renvoi à la commission des beaux-arts. J'ai allègrement sauté le vote. Veuillez m'excuser.

Mis aux voix, le renvoi de la motion N° 364 à la commission des beaux-arts est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

5. Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Préparation de l'après-C2000: pour une Ville de Genève innovatrice en matière de mobilité urbaine» (M-367)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le plan Circulation 2000 arrive bientôt à échéance sans avoir atteint ses objectifs;
- pour l'instant, le transfert modal se fait encore et toujours en faveur de la voiture dans la grande majorité des villes d'Europe, même si cette tendance a été légèrement freinée dans certains cas, comme à Genève;
- l'objectif principal reste une diminution massive du trafic au centre avec un transfert vers d'autres modes de déplacement, et à terme une mobilité conviviale, écologique et économe;
- les enjeux de l'avenir des transports en milieu urbain sont complexes et considérables, et qu'il est important de sortir des sentiers battus et des polémiques habituelles;
- il est important de mener une réflexion de fond sur ces enjeux et sur les solutions possibles afin de disposer à temps des bases nécessaires à une prise de décision;

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

1. à formuler et publier une politique municipale cohérente de la mobilité, avec des objectifs clairs à court et long terme ainsi que des stratégies de mise en œuvre, à laquelle pourront se référer les représentants de la Ville de Genève au sein des organismes cantonaux compétents;

¹ Annoncée, 1898.

2. à mettre en place, dans ce but, un groupe consultatif municipal sur les questions de mobilité, comprenant des représentants des milieux intéressés (y compris les partis politiques représentés au Conseil municipal), et chargé tant de conseiller les autorités municipales dans ce domaine que de rechercher des solutions nouvelles à moyen et à long terme;
3. à prendre toute disposition utile afin de coordonner les travaux de ce groupe consultatif avec ceux des autres communes urbaines de l'agglomération genevoise, ainsi qu'avec l'OTC, dans le cadre du plan Mobilité 2005, la Ville de Genève devant en particulier être étroitement associée à la mise au point de ce dernier plan;
4. à faire effectuer, si possible en collaboration avec l'OTC, une étude relative aux solutions innovatrices en matière de mobilité urbaine envisagées dans d'autres villes et agglomérations d'Europe.

Cette étude devrait en particulier répondre aux objectifs suivants:

- stratégies efficaces pour une diminution substantielle du trafic automobile au centre (avec à terme une suppression de ce trafic) et un transfert modal, en particulier:
 - développement massif des pistes cyclables et des parkings pour vélos,
 - incitation à l'auto-partage,
 - favoriser l'immobilité des véhicules des résidents au centre-ville,
 - mesures dissuasives telles que les sabots de Denver ou les péages urbains,
 - développement de réseaux de livraison (pour limiter le trafic lié aux achats),
 - développement du réseau des transports régionaux et nocturnes;
- attention particulière aux problèmes de mise en œuvre, tels que concertation avec les milieux intéressés, équilibre entre mécanismes dissuasifs et incitatifs, etc.;
- étude prospective de nouveaux modes de transports urbains privés/semi-publics/publics, tels que «la Serpentine» à Lausanne.

Cette étude devrait être effectuée dans un délai d'un an à partir de l'adoption de cette motion et servir de base à de nouvelles propositions.

M. Sami Kanaan (S). Si je peux comprendre que les deux textes précédents, de par leur impact à relativement court terme et leurs enjeux, qui sont déjà largement débattus et très divergents, puissent susciter des oppositions, j'ose espérer que ce troisième texte, qui porte sur le moyen à long terme, recueillira une large majorité, ne fût-ce que pour encourager la recherche de solutions qui sortent jus-

Motion: mobilité urbaine

tement des dichotomies que nous connaissons si bien et que j'ai déjà citées – pro ou antivoitures, pro ou antitransports publics – et pour accepter l'idée que, comme d'autres collectivités publiques en Suisse et ailleurs, l'avenir passe par de nouvelles solutions, des solutions qui puissent allier les avantages incontestables de la voiture, c'est-à-dire une flexibilité et un confort qui étaient, en tout cas jusqu'à récemment, ses grands atouts, avec les avantages d'autres modes de transport, que ce soit en termes de protection de l'environnement ou de gain d'espace.

Il est vrai que la voiture a été et est encore un mode de transport qui a de nombreux atouts et qu'elle s'est révélée être un moyen d'émancipation et de liberté individuelle. Cependant, en milieu urbain, elle ne favorise pas seulement la pollution de l'air ou la pollution sonore, mais elle pose tout simplement un problème d'espace. En effet, dans une ville aussi dense que Genève, la voiture consomme, qu'elle soit immobile ou mobile, un espace impressionnant et est souvent plus un facteur de problèmes de coût et de nuisances, non pas seulement pour l'environnement, mais également pour son propriétaire, son usager direct. De ce fait, pourquoi ne pas trouver de nouvelles solutions qui offrent cette flexibilité, mais sans les désavantages?

Certaines villes, comme Lausanne avec la «Serpentine», Martigny avec les véhicules individuels publics, Crissier avec la solution «Cristal», ou bien encore Lille, en France, qui a recherché de nouvelles solutions en matière de transports collectifs, ont montré l'exemple. Il faut dépasser les recettes classiques connues dans ce domaine, qui ne sont pas suffisantes.

Pour ce faire, je me tournerai vers le nouveau mode de partage des véhicules. Vous avez déjà sûrement tous entendu parler de l'«auto partage». Il existe une coopérative, en Suisse romande, qui s'appelle Mobility, et qui, justement, met des voitures à la disposition des usagers. Dans la mesure où une voiture est utilisée beaucoup plus fréquemment, il y a globalement moins de véhicules pour un nombre donné d'usagers et, par conséquent, le trafic est moins encombré. Avec cette solution, vous disposez tout de même d'une voiture pour, par exemple, effectuer vos achats encombrants. Vous pouvez également faire appel au système de livraison à domicile de vos achats et éviter ainsi d'utiliser votre voiture. Je prends l'exemple tout à fait réel et actuel de la Placette qui livre à domicile les achats de 80% de ses usagers.

Il est donc indispensable de préparer le moyen et long terme, et nous tenons parfaitement compte, contrairement à ce qui a été dit, des travaux en cours. Simplement, nous estimons que Genève manque encore de tentatives dans ce domaine pour dépasser ces schémas déjà tellement connus et prendre exemple sur d'autres collectivités. La Ville de Lausanne a tout simplement investi des crédits pour faire des recherches opérationnelles sur la «Serpentine». Cette dernière a

sûrement des défauts, ce n'est pas la panacée, mais, au moins, Lausanne a fait l'effort de trouver d'autres solutions. Je vous encourage donc à voter ce texte. Merci.

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). De toutes les motions qui nous ont été présentées successivement par le groupe socialiste concernant la mobilité urbaine, je dois dire que celle-ci est de loin la plus intéressante, la plus complète et la plus ambitieuse.

Elle contient un projet qui s'inscrit dans le développement durable que nous prônons particulièrement. Elle propose, comme l'a dit M. Sami Kanaan, de nouvelles solutions et fait quelques concessions à l'usage de la voiture privée, notamment pour les résidants et les commerçants – il n'a jamais été question, pour nous, de priver les habitants et les commerçants de ce moyen d'atteindre soit leur commerce, soit leur domicile. Mais elle va aussi plus loin. Elle propose que soit engagée une véritable réflexion en vue d'aboutir à de nombreuses solutions et réalisations qui nous sont chères à la modification de vos habitudes, élément important et auquel il faudra forcément aboutir, à l'amélioration de la sécurité pour les usagers les plus fragiles de l'espace public, à l'amélioration de la qualité de l'air – nous l'avons déjà dit plusieurs fois ce soir, mais l'échéance est importante – et, finalement, à la diminution du bruit en ville.

Voilà ce qu'il fallait relever et je vous encourage vivement à soutenir cette motion.

Le président. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix cette motion... Monsieur Pattaroni, vous vouliez aussi demander le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement?

M. Robert Pattaroni (DC). Vous lisez dans les pensées, Monsieur le président!

Le président. Voilà. Je mets aux voix la prise en considération de cette motion et son renvoi en commission.

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions)

6. Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour une plus grande transparence dans le domaine du stationnement» (M-368)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le retard substantiel pris dans la mise en application des mesures de modération de trafic prévues dès 1992, en concertation avec les milieux intéressés, et définis notamment dans le plan Circulation 2000;
- le rôle de catalyseur que doit jouer la Ville de Genève en ce qui concerne l'application de ces mesures sur son territoire;
- les débats actuels sur divers projets récents ou à venir de construction de parkings couverts en ville de Genève;
- la nécessité, pour tous les partenaires concernés, de disposer d'informations fiables et complète sur les besoins et les usages en matière de stationnement en ville de Genève;
- le refus récent par la population de deux projets de parkings couverts au centre-ville (Alhambra en mars 1995 et place Neuve en septembre 1998);

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'enquérir auprès des institutions et entreprises concernées afin d'obtenir:

1. le taux d'utilisation des différents parkings collectifs actuels en ville de Genève, y compris les variations horaires et les durées d'utilisation;
2. la publication des comptes d'exploitation de ces parkings collectifs;
3. le taux d'utilisation des places en surface en ville de Genève, y compris les variations horaires et les durées d'utilisation, en tenant compte de l'impact des nouveaux horodateurs.

M. Sami Kanaan (S). Contrairement à ce qui a été dit, la transparence n'est pas tellement de mise concernant la fréquentation des parkings. La Fondation des parkings rédige évidemment des rapports d'activité, mais je me rappelle très bien que, lorsque la commission de l'aménagement a traité le projet de parking à la place Neuve, nous aurions voulu avoir une vision globale, et pas seulement limitée aux parkings gérés par la Fondation des parkings – je pense, par exemple, à celui de Plainpalais – des taux de fréquentation et des habitudes par rapport aux grands parkings situés sur le territoire municipal.

¹ Annoncée, 1898.

Vous savez très bien que nous n'avons cessé d'entendre, à ce sujet, toutes les versions, comme: «Ils sont pleins, ils sont vides, ce sont des gens qui viennent souvent, qui viennent rarement» et ainsi de suite. Pour assainir la discussion dans ce domaine, il serait utile d'avoir des données plus fiables, y compris de la part des parkings privés. Ils ont beau être privés, l'enjeu est d'intérêt général, et je crois que la moindre des choses est d'obtenir des chiffres plus transparents à ce sujet.

Cela peut paraître relativement anodin, mais j'espère tout de même qu'il y aura une majorité pour voter ce texte qui demande un préalable à toute discussion rationnelle. Je vous remercie.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Sur ce point, nous sommes d'accord avec M. Kanaan et approuverons cette motion qui est pleine de bon sens, dans la mesure où les motionnaires se font certaines illusions quant à la disponibilité des parkings. Les notions qui sont demandées sont, à tout le moins, suffisamment courantes pour que tout un chacun circulant en ville connaisse, plus ou moins, et en permanence, le degré d'occupation des parkings et soit capable d'apprécier le fait qu'il existe, de temps à autre, une ou deux places disponibles.

Mais si M. Kanaan a besoin d'un rapport détaillé sur ce point pour comprendre que les trois autres motions qu'il vient de faire passer de force et au forceps par ce Conseil municipal sont vaines, eh bien, nous saisissons l'occasion que nous donne l'excellente motion N° 368 pour le remercier d'avoir choisi un aussi bel autogol. Nous approuverons évidemment cette motion.

M. Bernard Lescaze (R). Notre groupe se joint à M. Froidevaux pour dire que la motion présentée par nos trois collègues socialistes n'invente peut-être pas l'eau tiède, mais que les renseignements qu'elle demande, et qui sont en partie disponibles, sont effectivement des renseignements utiles, qui nous permettraient, d'une manière plus scientifique, de mieux comprendre la politique du stationnement en ville. Je me plais à dire qu'une voiture représente vingt-trois heures par jour de stationnement pour une heure au maximum de roulement! C'est donc, effectivement, important de le voir chiffré.

Par ailleurs, M. Kanaan, qui est un savant expérimentateur de sciences politiques, pourrait pratiquer une leçon de choses en se rendant, parfois, l'après-midi au parking sous-lacustre. Il pourrait ainsi constater qu'il est archicomble et qu'il y a des files d'attente, ce qui signifie que, si certains parkings sont à moitié vides,

d'autres sont remplis à ras bord. (*Brouhaha.*) La question qui se pose alors est de savoir pourquoi certains sont pleins et d'autres sont vides. Si M. Kanaan et ses collègues se munissaient d'une carte de géographie de la ville, ils s'apercevraient que les parkings qui sont pleins sont généralement situés au centre-ville.

Je me réjouis déjà des discussions que nous aurons après ces études. Je propose donc d'approuver cette motion et de la renvoyer à la commission de l'aménagement.

M. Marco Ziegler (S). J'aimerais d'abord répondre à la tirade du Parti radical. Nous soupçonnons – mais nous voudrions le vérifier – que si le parking sous-lacustre est plein en permanence, c'est, en partie, à cause des abonnements qui sont, malheureusement, destinés aux pendulaires, ce qui est tout à fait contraire à ce que prétendent les promoteurs de ce parking. En effet, ceux-ci argumentent qu'ils doivent permettre une certaine rotation des places pour les commerces et pour leur clientèle. Je peux vous dire qu'une bonne partie des places sont occupées par des pendulaires. (*Protestations.*) Nous le vérifierons. Nous avons des chiffres et je m'étonne que, dans les rangs de l'Entente, on n'ait pas demandé à vérifier ces chiffres-là.

L'autre élément, qui intéresse directement la Ville de Genève, c'est que tous ces parkings sont au bénéfice d'un droit de superficie. Ces droits de superficie donnent droit à une rente, qui est reportée dans le temps, jusqu'à ce que ces parkings soient bénéficiaires et qu'ils aient entièrement remboursé les créances propres des sociétés constructrices ainsi que les fonds étrangers. La plupart des conventions sont sur ce modèle-là, Monsieur Muller. Le taux qui était articulé pour la place Neuve était le pire des taux d'intérêts qu'on ait articulés – les taux précédents n'étaient déjà pas mal.

Nous souhaiterions simplement pouvoir suivre, au fur et à mesure, l'évolution des droits de la Ville de Genève et savoir quand nous toucherons notre rente de droit de superficie. Je pense que la mention des comptes de cette exploitation, au bas du bilan annuel de la Ville de Genève, aurait tout à fait sa raison d'être et c'est la proposition que je formule ici pour le département des finances.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. C'est de nouveau en tant que membre de la Fondation des parkings que je m'exprime. Il a été fait état, tout à l'heure, du rapport annuel de la fondation. Il est vrai que l'on pourrait apporter plus de renseignements, étant donné le gigantisme de la tâche dévolue à la Fondation des parkings et de la multitude de parkings divers qu'elle gère.

Par contre, j'aimerais vous assurer que la comptabilité de la Fondation des parkings est transparente, et cela pourrait vous être rapportée par les membres élus de la fondation, puisque, je vous le rappelle, Monsieur Kanaan, Monsieur Ziegler, il y a, depuis peu, des représentants du Parti socialiste à la Fondation des parkings, et cela à la demande du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Lorsqu'on étudie les budgets et les comptes lors de séances prévues à cet effet, elles sont d'ailleurs assez longues et laborieuses, on essaie de répondre à toutes les questions et de fournir tous les renseignements. La transparence existe, mais elle n'est peut-être pas suffisamment communiquée à ce Conseil municipal. L'information pourrait être fournie au Conseil municipal dans le cadre d'une publication spécifique. En tout cas, je sais que le Grand Conseil se penche chaque année sur les comptes de la Fondation des parkings et s'y attelle avec entrain. Au niveau du Grand Conseil, il n'est pas question de ne pas répondre aux questions posées. On peut dire que la transparence existe, mais que la transmission des informations au Conseil municipal pourrait être améliorée.

M. Bernard Lescaze (R). Très brièvement, Monsieur le président. Je ne peux quand même pas laisser certaines hypothèses se développer sans donner, tout de suite, des contre-hypothèses.

M. Marco Ziegler est un esprit fin et délié, alors, s'il connaît un peu la situation, il constatera que c'est toujours l'après-midi que le fameux parking sous-lacustre est complet. C'est le matin que l'on trouve souvent de la place. Or, cela m'étonnerait beaucoup qu'il n'y ait que des pendulaires à mi-temps!

Le président. Cette fois, et comme personne ne l'a contesté, nous pouvons mettre directement aux voix la prise en considération et le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés sans opposition (quelques abstentions).

7. Résolution de M^{mes} Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, MM. Albert Knechtli, Marco Ziegler, Michel Mermillod, Roger Deneys, Sami Kanaan, Roman Juon, Jean-Charles Rielle, René Grand, Daniel Sormanni, Daniel Pilly, Pascal Holenweg, Manuel Tornare et Philip Grant: «Genève soutient l'adhésion rapide de la Suisse à l'Union européenne» (R-569)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que, dans le cadre de la collaboration pratiquée depuis plusieurs années par les villes de Winterthour et de La Chaux-de-Fonds, les législatifs de ces deux communes ont voté en août 1998 une résolution commune, dont le texte est annexé à la présente résolution;
- que, outre l'affirmation de leur ferme volonté de soutenir l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne, les deux législatifs ont lancé ainsi un appel aux autres communes de Suisse, les invitant à se joindre à leur action par des résolutions semblables, de manière à former une véritable chaîne de soutien des communes en faveur de l'adhésion;
- qu'il est important que la Ville de Genève se joigne à ce mouvement, tant en raison de sa tradition d'ouverture au monde que des positions proeuropéennes régulièrement exprimées par ses habitants comme par ses autorités,

le Conseil municipal:

1. s'associe à la démarche initiée par les législatifs communaux de Winterthour et La Chaux-de-Fonds;
2. manifeste sa ferme volonté de soutenir l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne;
3. lance à son tour un appel aux autres communes genevoises et suisses afin qu'elles adoptent des résolutions semblables et ouvrent ainsi un véritable débat sur les relations de la Suisse avec l'Europe.

Le président. J'ai reçu, à ce propos, un projet de résolution préjudicielle N° 573 de MM. Jean-Marc Froidevaux, Robert Pattaroni et Guy Dossan: «Une mission diplomatique de l'Union européenne».

¹ Annoncée, 1898.

PROJET DE RÉSOLUTION PRÉJUDICIELLE

- Vu la résolution N° 569 par laquelle il est demandé à la Ville de Genève de «manifester sa ferme volonté de soutenir l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne»;
- attendu qu'il y est justement observé qu'il est important que la Ville de Genève se joigne à ce mouvement;
- qu'une telle démarche doit être dépourvue de toute ambiguïté quant à son contenu;
- que la politique en Ville de Genève ne se paie pas seulement de mots, mais commande des actes concrets,

le Conseil municipal:

- déplore les blocages qui ont présidé à la réalisation de la Maison de l'Union européenne;
- demande au Conseil administratif d'intervenir pour que le Conseil d'Etat manifeste à la Commission de l'Union européenne son profond regret quant à l'apparent abandon de construction d'une mission de l'Union européenne à Genève;
- invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que toutes les facilités dans les limites des lois et règlements soient réservées à la Commission de l'Union européenne pour qu'elle puisse mener à chef son projet de construction d'une mission diplomatique de l'Union européenne à Genève;
- recommande au Conseil administratif d'affirmer publiquement son soutien à un tel projet qui constitue un pan essentiel de la garantie du futur de Genève en qualité de forum des nations.

Le président. Est-ce que cette résolution préjudicielle a été distribuée?

Des voix. Aux chefs de groupe. Sélectivement.

Le président. Bien. Je suis désolé, mais je ne considère pas cette résolution comme étant préjudicielle. Elle n'a pas de rapport avec la résolution N° 569.

Le Conseil municipal doit maintenant se prononcer sur la préjudicialité de la résolution. Je laisse les auteurs s'exprimer. Monsieur Froidevaux.

Résolution: adhésion de la Suisse à l'Union européenne

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Merci, Monsieur le président. Vous doutez de la préjudicialité de cette résolution? Une résolution préjudicielle est une résolution qui complète une résolution, en l'espèce la résolution N° 569. Elle n'a pas d'autre vocation que de proclamer une certaine grand-messe proeuropéenne en prétendant que la Ville de Genève serait un leader charismatique de l'Union européenne en Suisse. Cette résolution est préjudicielle, car on ne peut pas, d'un côté, s'affirmer comme les grands maîtres de l'Europe en Suisse et, d'un autre côté, se féliciter, comme le Conseil municipal et la classe politique alternative l'ont fait, il y a de cela deux ans, de la non-réalisation de la mission diplomatique de l'Union européenne à Genève. Et c'est la raison pour laquelle, pour les libéraux, être favorables à l'Europe, comme le dit cette résolution, n'est pas se payer de mots, n'est pas «sauter comme un cabri», pour paraphraser M. Charles de Gaulle, mais c'est affirmer concrètement un soutien clair et sincère à l'Union européenne.

Et c'est la raison pour laquelle je vous recommande d'accepter la résolution préjudicielle qui, pour nous, est une condition à l'expression d'une volonté compréhensible de la part de notre Conseil. A défaut, ce serait une manifestation dont l'ambiguïté serait, le moins qu'on puisse dire, affligeante.

Le président. Sur la préjudicialité, je donne la parole à M. Pattaroni et, ensuite, à M. Holenweg.

M. Robert Pattaroni (DC). La précision est la suivante, Monsieur le président. Cette résolution est bien entendu liée au problème général, mais concerne plus particulièrement le volet Genève. Simplement, nous, PDC, nous considérons que les deux résolutions ont leur intérêt et que ce volet de la Maison de l'Union européenne doit être complété par le volet adhésion à l'Europe. C'est ainsi que nous entendons bien nous prononcer sur les deux.

Préconsultation sur la préjudicialité de la résolution N° 573

M. Pascal Holenweg (S). Je m'exprimerai sur la préjudicialité de la résolution pour en douter.

Je rappelle que la résolution porte sur l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Le texte préjudiciel qui nous est proposé porte sur la réalisation de la Maison Europe. Le thème est déjà différent. D'autre part, si la résolution est acceptée, elle sera envoyée au Conseil fédéral. Vous ne pensez pas sérieusement

envoyer au Conseil fédéral un texte préjudiciel demandant la réalisation de la Maison Europe! Il s'agit non seulement de deux sujets différents, sur deux thèmes différents, mais également à deux niveaux de destinataires différents. Le rapport de préjudicialité entre votre texte et le nôtre me paraît lié purement au moment du débat. Or, le moment du débat ne suffit pas à établir un rapport de préjudicialité.

C'est la raison pour laquelle je vous suggère de ne pas considérer cette résolution comme une résolution préjudicielle, mais comme une résolution tout court. C'est un autre texte, sur un autre sujet, qui n'intervient, dans cette discussion, que par coïncidence, mais pas du tout par logique politique.

Le président. Nous votons maintenant sur la préjudicialité de cette résolution, c'est-à-dire que nous allons déterminer si elle doit être votée tout de suite, préalablement à la résolution N° 569.

Mise aux voix, la préjudicialité de la résolution N° 573 est acceptée par 26 oui contre 24 non.

Le président. La préjudicialité étant acceptée, nous devons ouvrir la discussion sur le fond de cette résolution préjudicielle. Monsieur Froidevaux.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je remercie le Conseil d'avoir accepté la préjudicialité de cette résolution. Ce faisant, il manifeste incontestablement son attachement à l'Europe.

S'agissant du fond, il faut comprendre que la notion de la Maison Europe, comme l'appelle M. Holenweg – mais qui est, en fait, la mission diplomatique des commissions de l'Union européenne – est un élément fondamental de la présence de l'Europe en Suisse. C'est un élément fondamental pour Genève, dans le cadre des négociations bilatérales qui sont conduites à Genève, où l'Union européenne gagnerait évidemment à être représentée par cette mission, mais c'est surtout adresser un signe clair à l'Europe, car il faut savoir que les commissions avaient l'intention d'ouvrir leur première mission diplomatique à Genève, que, entre temps, elles en ont déjà ouvert deux ailleurs et que la mission diplomatique de Genève est quasiment tombée dans les limbes, en raison des attermoissements juridico-judiciaires qui ont présidé à l'affaire de la maison Blanc.

Ce faisant, le signe de notre volonté d'adhésion serait un signe franc et massif, dans la mesure où, à tout le moins, notre Ville reconnaîtrait non pas son erreur

Résolution: adhésion de la Suisse à l'Union européenne

dans les démarches relatives à la démolition de la villa Blanc, mais son erreur politique d'avoir, par différents moyens, découragé l'Union européenne de faire de Genève sa première place diplomatique à l'échelon international. C'est reconnaître cette erreur et c'est aussi reconnaître la nôtre, dans la mesure où il est bien clair que le développement futur de la Genève internationale ne peut se passer de la présence formelle des commissions de l'Union européenne, à travers un bâtiment dans lequel l'ensemble de son personnel diplomatique pourrait utilement travailler à la préparation des innombrables conférences auxquelles l'Union européenne est appelée à participer à Genève.

C'est la raison pour laquelle je vous suggère de soutenir cette résolution préjudicielle qui va incontestablement dans le sens même des propos de la résolution N° 569 que, dans cette perspective évidemment, nous soutenons avec enthousiasme.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alice Ecuivillon, vice-présidente.)

Préconsultation sur la résolution préjudicielle

M. Sami Kanaan (S). Je crois qu'il faut quand même s'étonner de cette proposition quelque peu hallucinante, dans la mesure où, tout à coup, on imputerait à des raisons purement locales la non-construction de la Maison Europe, alors que, déjà à l'époque, toutes les auditions de représentants de pays membres et de la Commission européenne elle-même montraient que le projet était loin d'être abouti, puisque, essentiellement pour des raisons budgétaires, la plupart des grandes nations membres de l'Union européenne – l'Allemagne, la France ou la Grande-Bretagne – n'avaient pas du tout l'intention de déménager leurs missions actuelles, parfaitement installées. Elles trouvaient l'idée sympathique, mais ne voyaient pas du tout pourquoi elles déménageraient – en tout cas, à court terme – dans un bâtiment commun.

Il ne faut donc pas, tout à coup, inventer ou réécrire l'histoire. Je croyais que c'était une habitude limitée aux anciens régimes d'Europe de l'Est. Apparemment, ce n'est pas le cas... Ressortir des cadavres des placards, juste pour le plaisir de la polémique, est totalement ridicule! Par conséquent, il est évident que ce texte doit être refusé.

La présidente. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

Mise aux voix, la résolution préjudicielle est refusée par 25 non contre 22 oui (quelques abstentions).

La présidente. Concernant la résolution N° 569, je donne la parole à M. Ziegler, résolutionnaire.

M. Marco Ziegler (S). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, il s'agit bien d'une résolution. Ce soir, nous entendons faire une déclaration claire et ferme dans ce Conseil municipal. Le contenu de cette résolution apparaît entièrement dans le titre: «Genève soutient l'adhésion rapide de la Suisse à l'Union européenne».

Ceux qui se seront limités à la lecture de ce titre ou ceux qui ont de fortes réticences pour cette aventure européenne diront peut-être: «Voilà encore un de ces nombreux textes qui traitent un objet qui n'est pas de notre compétence» ou «Voilà encore une déclaration qui est de niveau national et qui est traitée dans ce Conseil municipal, lequel n'a rien à dire là-dessus!» Aussi, j'invite ces personnes à relire le texte, de manière complète.

Il s'agit d'autre chose, ce soir. Il s'agit de tenir un langage clair et ferme suite à la demande de deux villes – vous l'avez lu – La Chaux-de-Fonds et Winterthour. Ces deux villes industrielles ont décidé d'unir leurs réflexions dans une intercommunalité trans-Sarine, comme nous en avons parlé l'autre soir pour le projet d'un Conseil transfrontalier avec Annemasse. Ces législatifs communaux ont ainsi décidé qu'il fallait jeter des ponts entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

De toutes ces réunions et séances, est sortie l'idée que les communes avaient à se prononcer de manière précise sur la demande d'adhésion de la Suisse à l'Europe. C'est leur réflexion. Nous n'avons pas à la censurer ou à la réapprécier. Personnellement, j'adhère entièrement à leur appréciation. Ces deux législatifs ont constaté que les communes représentent un peu le fonds commun européen. La commune est un dénominateur commun de l'ensemble des pays qui forment la communauté européenne, ou de ceux qui pourraient y adhérer dans le futur. Même s'il existe des différences importantes entre les compétences, entre les modes d'organisation de ces communes, elles existent partout. Et si ce terrain, ce tissu communal s'exprime, s'engage activement pour l'adhésion de la Suisse à l'Europe, ces deux législatifs de La Chaux-de-Fonds et de Winterthour ont la conviction que c'est de nature à faire avancer le mouvement proeuropéen et à le faire appuyer par un large soutien populaire.

Résolution: adhésion de la Suisse à l'Union européenne

Cette demande émane donc de ces deux législatifs qui ont décidé non seulement de procéder à ce choix, mais de demander à toutes les communes importantes, et notamment aux villes de ce pays, puisque leur mouvement est inséré dans l'union des villes suisses, de se déterminer clairement sur cet objet.

Nous avons décidé de répondre d'une manière positive à cet appel et, si possible, à l'unanimité de ce Conseil municipal. Nous avons aussi choisi de relayer cet appel et de le transmettre aux autres communes du canton et, si possible, de l'ensemble du pays. C'est le sens de ce texte.

Certains s'étonneront que cette résolution soit signée par le Parti socialiste, dans sa globalité, et non pas par des représentants de chaque parti. Il est vrai que l'acheminement de cet appel, de cette chaîne des villes que La Chaux-de-Fonds et Winterthour ont voulu constituer n'a pas été transmis par le bureau de ces deux Conseils municipaux au bureau du Conseil municipal de la Ville de Genève. Nous n'avons pas choisi le mode de transmission. La courroie de transmission, dans ce cas, a été le Parti socialiste. Il est bien implanté à La Chaux-de-Fonds et a pris contact avec son parti frère de Genève.

Nous avons estimé que ce fait constitue aussi une réalité, que le sens des partis n'est pas uniquement de se préoccuper de la cuisine locale, mais d'avoir aussi ce rayonnement au niveau national, au niveau européen. C'est une symbolique qui a son sens. Il n'est pas question, ici, de nous approprier cette idée, ni d'en tirer une quelconque fierté, mais de simplement dire comment s'est déroulé l'acheminement de cet appel à Genève. Nous vous l'amenons, mais nous souhaitons, bien sûr, que ce texte soit voté à l'unanimité de ce Conseil.

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). Comme nous l'avons déjà dit tout à l'heure, nous allons, bien sûr, soutenir cette résolution, mais si l'on veut maintenir un esprit critique comme nous l'avons fait, tout à l'heure, pour le projet de la Maison Europe, nous devons quand même constater que nous sommes devant une situation que nous ne pouvons pas nier. Je tiens à le dire pour qu'on sache que nous ne votons pas la tête dans le sac!

Nous nous trouvons confrontés à une situation concrète. Des négociations bilatérales ont eu lieu: à la surprise générale, elles ont finalement trouvé un terme positif, à une large satisfaction des représentants de notre pays. Aujourd'hui, nous n'avons pas entendu – jusqu'à présent, en tout cas – de la part des proeuropéens, des prises de position sur les résultats de ces négociations bilatérales. Certes, une partie du pays, entraînée par le courant de M. Blocher, est

évidemment opposée aux résultats de ces négociations ainsi qu'à l'adhésion à l'Europe, mais, Dieu merci, pour le moment, nous sommes, en Romandie, à l'abri de ce fléau.

Si nous voulions être cohérents et raisonnables, nous devrions nous prononcer pour ou contre les bilatérales, dans la perspective d'une adhésion rapide à l'Union européenne. Moi-même, je ne rédige pas d'amendement à ce sujet, car il n'est pas très utile d'avoir une longue discussion, mais je pense que c'est bien de voter en toute connaissance de cause et en pleine conscience.

Mise aux voix, la résolution est acceptée sans opposition (3 abstentions).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal:

1. s'associe à la démarche initiée par les législatifs communaux de Winterthour et La Chaux-de-Fonds;
2. manifeste sa ferme volonté de soutenir l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne;
3. lance à son tour un appel aux autres communes genevoises et suisses afin qu'elles adoptent des résolutions semblables et ouvrent ainsi un véritable débat sur les relations de la Suisse avec l'Europe.

8. Projet d'arrêté de MM. Pierre-André Torrent, David Brolliet et Guy Valance: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil» (PA-420)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant, suite à la motion N° 261, les réponses insatisfaisantes du Conseil administratif motivant une nouvelle motion N° 332 déposée le 5 juin 1998 qui n'a pas encore eu de réponse;

¹ Annoncé, 2189.

compte tenu de l'urgence de la sécurité sur ledit chemin et qu'aucun plan d'aménagement cohérent n'a encore été créé à ce jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de trois de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de un franc (symbolique) destiné à la mise en place d'un véritable projet d'aménagement tenant compte de cette sécurité.

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de présenter et de proposer un projet en accord avec les normes usuelles et l'Etat de Genève.

M. Pierre-André Torrent (DC). Ce projet d'arrêté est motivé par la réponse insatisfaisante de la magistrate, M^{me} Burnand, à la motion N° 261 et par sa non-réponse à la motion N° 332. Cependant, je retire ce projet d'arrêté et le transforme en interpellation (N° 800).

Je comprends bien que, étant donné l'état catastrophique des finances de la Ville et la charge qui incombe à ses services, M^{me} Burnand ne puisse répondre tout de suite, mais je rappelle à ce Conseil municipal qu'il y a environ cent dossiers qui attendent d'être traités par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

C'est pour cela que je demande à M^{me} la magistrate de bien vouloir répondre oralement. Malheureusement, elle n'est pas là pour l'instant.

La présidente. Monsieur Torrent, si vous demandez la transformation de votre projet d'arrêté en interpellation, vous pouvez interpellier directement.

M. Pierre-André Torrent. Madame la présidente, je le fais directement, par oral?

La présidente. Oui.

M. Pierre-André Torrent. Dans ce cas, je souhaite que la magistrate M^{me} Burand, qui n'est malheureusement pas ici en ce moment, puisse répondre de manière claire. Elle est d'ailleurs souvent absente quand il s'agit de sujets la concernant. (*Protestations, huées.*) C'est toujours le cas.

La présidente. Je vous en prie.

M. Pierre-André Torrent. Je peux tout de même exprimer, ici, pour une fois, mon état d'âme sur un magistrat, non? Je souhaite donc, de la part de la magistrate, une réponse claire et nette devant ce Conseil municipal.

La présidente. Votre interpellation sera transmise. Monsieur Brolliet, vous avez la parole.

M. David Brolliet (L). Comme je suis également auteur de ce projet d'arrêté, je voudrais faire pénitence, car, ayant relu l'arrêté attentivement, je suis d'accord qu'il est difficile de demander un crédit symbolique de un franc et que notre texte n'est pas conforme. Je vous prie donc de bien vouloir excuser, en quelque sorte, ma jeunesse politique! Je vous remercie.

La présidente. Vous êtes tout excusé!

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

9. Motion de M. Alain Marquet: «Pour une valorisation des déchets par une information multilingue» (M-370)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la population de la Ville de Genève est composée d'une large proportion d'habitants dont la langue maternelle n'est pas le français;
- que la gestion des déchets nécessite une information qui atteigne le mieux possible tous les habitants;

¹ Annoncée, 2189.

- qu'il est plus facile de sensibiliser les personnes à un acte civique lorsqu'il leur est proposé dans leur langue;
- que la commune de Meyrin, qui a fait un effort dans ce sens, obtient des résultats meilleurs que ceux de la Ville de Genève en matière de tri des déchets;
- que son exemple pourrait nous inspirer,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élaborer des fiches d'informations concernant le tri et la collecte des déchets dans la langue des communautés allophones de Genève.

M. Alain Marquet (Ve). Tout vient à point à qui sait attendre, dit-on! J'ai pu me réjouir de voir arriver, dans ma boîte aux lettres, le document habituel émanant des services de M^{me} Burnand et concernant la levée des ordures ménagères.

Ce document est très intéressant. Je le lis régulièrement – vous vous en doutez bien – et j'ai pu constater que, pour la première fois, il s'adressait à nos cohabitants qui s'expriment dans une autre langue que le français – vous aurez eu l'occasion d'apprendre le sens du mot allophone, puisque c'est de la population allophone dont il s'agit, dans le cas présent. J'ai pu regretter aussi, que, en page 6, sur 5 colonnes, en petits caractères, l'allemand, l'italien, l'anglais, l'espagnol, le portugais soient honorés pour expliquer qu'il faut trier intelligemment, qu'on peut économiser jusqu'à 95% d'énergie par le recyclage, qu'il faut récupérer le papier, le verre, les déchets organiques, les textiles et les chaussures et que le verre est réutilisable. Un point, c'est tout! Un point, c'est peu! Si ce n'était M^{me} Burnand, on aurait pu dire: «C'est un peu court, jeune homme.» On aurait pu dire aussi: «Adieu, bien des choses...» Mais, en somme, en variant la langue, on aurait pu s'adresser, par exemple, à la communauté albanaise, bien importante dans notre localité; on aurait pu envisager aussi, – pourquoi pas – l'édition complète du document dans les langues les plus pratiquées sur le territoire de notre commune, ce qui aurait été un moyen – vous le reconnaîtrez sans peine – de sensibiliser de manière plus pertinente ces collectivités à l'importance du recyclage et du tri des déchets.

On a pu se rendre compte – et je me permets de le rappeler – à quel point – et grâce à une idée apportée par les Verts – une politique d'information pouvait générer de très substantielles économies. (*Brouhaha.*) Madame la présidente, pourriez-vous faire baisser un peu le ton au groupe socialiste, qui me paraît particulièrement agité en cette séance?

A notre avis – et j'en terminerai – ce filon n'est pas encore totalement exploité. Il mérite que l'on s'attaque à toutes les nouvelles pistes. C'est ce que je souhaite voir faire par M^{me} Burnand sur l'information qui sera transmise, je n'en doute pas, de façon diligente par M. Muller. Je vous remercie.

(La présidence est reprise par M. Daniel Pilly, président.)

Préconsultation

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Si M^{me} Burnand n'est pas là, finalement, elle est quand même un peu là, puisque je suis son modeste remplaçant, Monsieur Marquet. Je me ferai donc un plaisir de transmettre à ma collègue Jacqueline Burnand ce que vous venez de dire.

Je crois qu'il y a plusieurs manières d'aller dans le sens de votre motion, évidemment intéressante, concernant les déchets. La première, c'est de réécrire la notice explicative en esperanto, mais l'esperanto n'est pas forcément compréhensible de tous les citoyens de la Ville de Genève...

Quant à moi, je préconise la deuxième solution qui consisterait à imaginer la note explicative sous forme de bande dessinée ou, en tout cas, avec des pictogrammes. Ainsi, tout le monde comprendrait de quoi il s'agit. Nous pourrions, peut-être, en vue de la prochaine édition, étudier cette possibilité!

Trêve de plaisanteries, je crois que cette motion mérite un peu plus que la réception qu'elle vient d'avoir auprès des socialistes.

M^{me} Christiane Olivier (S). Qu'est-ce que vous en savez?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je le sais, parce que vous rigolez. Vous vous moquez de M. Marquet depuis un moment! (*Rires, protestations.*) Si, si! Mais je ne suis pas là pour défendre M. Marquet. Le problème des déchets est en effet un problème récurrent et crucial. L'année prochaine, dans le cadre de la réédition de la plaquette explicative, nous ferons appel à des graphistes et je m'arrangerai avec le futur responsable ou la future responsable du département de M^{me} Burnand pour qu'il prenne contact avec la cellule de communication de la Ville de Genève afin de gérer ce problème au mieux.

M. Olivier Coste (S). Alors qu'un quotidien local annonçait, la semaine dernière, que 50% des Suisses étaient handicapés de la lecture, on peut relever que les messages écrits ont bien du mal à passer, s'ils parviennent jusque dans les cuisines des locataires, puisque l'on sait que le but du calendrier distribué par la Voirie est d'être affiché sur les armoires de cuisine!

Or, pour habiter un quartier populaire à forte population allophone, je peux constater que, en toute bonne foi, certains habitants ont pris pour habitude de

déposer, dans des endroits précis, les vieux meubles ou appareils ménagers encombrants. De ce fait, il faut, effectivement, comme vient de le relever M. Muller, trouver d'autres méthodes pour atteindre ces personnes.

M. Muller préconise la méthode des pictogrammes, mais, plutôt que de remplir les boîtes aux lettres de papiers qui seront, généralement, ramassés le mercredi suivant, ne pourrait-on pas, par souci d'économies, essayer de convaincre les régies de prévoir une affiche, dans les immeubles, qui explique aux divers locataires comment trier les ordures ménagères? Voyant régulièrement que les lits ou autres objets encombrants, déposés sur un trottoir, sont enlevés quand même, bon gré mal gré, dans la quinzaine, d'autres habitants se disent, en toute bonne foi – j'ai souvent discuté avec eux en leur disant qu'un coup de fil c'était facile – que, s'ils déposent toujours les meubles au même endroit, ils finiront bien par disparaître.

Je pense que l'un des obstacles, ici, est de parvenir à convaincre les régies privées de fournir un emplacement, dans leurs allées, de façon à pouvoir informer les locataires. Etant donné l'importance du parc immobilier de la Ville, la GIM pourrait commencer à montrer l'exemple. Ce serait un moyen.

Sachant aussi que nous avons à disposition d'autres moyens plus modernes tels que des spots TV, je propose qu'on négocie avec TV Léman bleu des messages qui encourageraient les gens à plus recycler.

M. Jean-Luc Persoz (L). Mesdames et Messieurs, le Parti libéral, soucieux de faire la différence entre l'indispensable, le souhaitable et le superflu, peut éventuellement comprendre les soucis de M. Marquet et du magistrat Pierre Muller concernant la valorisation des déchets, mais considère qu'il est important, pour une telle communication, qu'une limite des coûts soit imposée.

J'entends maintenant M. Coste parler de spots TV, d'emplacements imposés aux régies privées pour pouvoir communiquer aisément avec les locataires, savoir ce qu'il faut trier, comment et pourquoi et je considère que, là, on va trop loin. J'aurais donc de la peine à suivre cette proposition.

C'est pourquoi je dépose sur votre bureau, Monsieur le président, un amendement consistant à demander que les coûts d'une pareille information soit limités aux plus modestes. Plus précisément, mon amendement consiste à ajouter les mots suivants à la fin de l'invite:

Projet d'amendement

«... en étant attentif aux coûts d'une telle mesure.»

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Monsieur le président, j'interviendrai par rapport au dernier préopinant qui nous parlait des coûts.

Personnellement, je suis le dossier des déchets depuis fort longtemps, et je vous assure que, lorsqu'on parle de coûts, il faut en parler sérieusement. Je vous rappelle que, depuis dix ans, la gestion des déchets coûte de plus en plus. Le coût de l'incinération des déchets aux Cheneviers augmente de 600 000 francs à 800 000 francs par année. C'est un fait. Si, dans les comptes 1997, on voit enfin une certaine économie malgré l'augmentation des déchets, c'est bien parce que le tri sélectif des déchets commence à avoir de l'effet. Je crois qu'il ne faut pas réaliser de petites économies sur le dos de l'information, parce que la Ville a tout à gagner dans la pratique d'une bonne politique d'information.

Je rappelle à M. Persoz que, dans le projet de budget 1999, nous avons réussi à augmenter la ligne de l'information de 22 000 francs. Cependant, il est vrai qu'il ne faut pas non plus tenter la surenchère de l'information: trop d'information tue l'information. Cependant, le minimum reste à faire en la matière.

Par ailleurs, les langues traditionnelles qui ont été retenues – italien, espagnol et anglais – pour l'information multilingue dans les calendriers n'ont plus raison d'être. Il me semble que l'italien devient complètement inutile, l'espagnol également... (*Protestations.*) Je suis désolé, mais les personnes qui ne parlent pas encore français ne font plus partie de ces ethnies linguistiques. Actuellement, ce sont les Albanais qui représentent notre plus importante population d'immigrés. Ce sont des personnes qui doivent recevoir une information compréhensible et c'est dans ce sens qu'intervient la motion de M. Marquet.

M. Olivier Coste (S). Le préopinant disait qu'il fallait limiter les coûts. Il est évident qu'on limite les coûts en triant les déchets, puisque le prix de la tonne de déchets non triés revient beaucoup plus cher qu'une gestion sélective des déchets.

D'autre part, je propose que la Ville informe aussi par le biais des écoles, de manière à, éventuellement, lancer un concours de respect de l'environnement, pour que les élèves, qui, généralement, comprennent le français et qui sont les citoyens de demain puissent inculquer à leurs parents un certain nombre de réflexes qui nous semblent élémentaires.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Pour respecter l'enveloppe budgétaire qui nous est allouée, année après année, pour traiter la problématique des déchets et de son information, je crois qu'il y a une solution plus «grand public»,

qui consiste à utiliser tout simplement le réseau de la Société générale d'affichage, puisqu'on a la possibilité d'avoir des emplacements bon marché. Une campagne d'affiches serait peut-être une manière de sensibiliser nos citoyens, et, là, on toucherait non seulement les locataires des immeubles de la GIM, mais aussi l'ensemble de la population. Cette piste est à creuser et, dès demain matin, j'en parlerai à M^{me} Burnand.

M. Robert Pattaroni (DC). Je trouve qu'il est effectivement judicieux d'évoquer le problème des coûts. Comme M. Perler, et ceux qui ont le réflexe de gestion d'une entreprise, il convient toujours de se poser la question en termes de coût/bénéfice. En fait, si une information coûte 10 francs, mais qu'elle rapporte 100 francs, cela en vaut la peine.

Par ailleurs, indépendamment de cette économie en francs, je tiens à souligner qu'une meilleure information permettra à chacun de mesurer l'impact négatif de sa consommation personnelle sur l'environnement et, donc, de tenter de réduire cet impact négatif. Cela induirait un changement d'ordre culturel au sein de notre société de consommation.

Par voie de conséquence, l'investissement est doublement utile: il permet de réaliser des économies et nous incitera à changer nos habitudes.

M. Alain Marquet (Ve). Pour compléter l'explication de mon collègue Perler, il importe de préciser que, si la facture de la Ville augmente à cause des déchets, ce n'est bien entendu pas à cause de l'augmentation du volume desdits déchets, mais bien à cause de l'augmentation de la taxe à la tonne sur lesdites ordures.

Il importe donc de pratiquer et d'encourager au maximum le tri. Comme le disait M. Pattaroni, quand un investissement en information de 10 peut rapporter 100, il ne faut pas hésiter à le faire et il me semble que nous sommes encore loin du point où l'investissement ne fournirait pas un bénéfice suffisant.

L'information concernant le tri des déchets est incomplète. Il faut la compléter, et je me plais à relever que, dans certains domaines, notamment dans le domaine de la collecte du papier, l'information est déjà tellement bien passée et tellement bien comprise, son succès est tel qu'il a fallu passer maintenant à une collecte hebdomadaire. J'aimerais rappeler, pour que chacun se le mette bien en tête, que tous les kilos de papier qui sont ramassés le mercredi sur l'ensemble de la ville, et qui sont recyclés, revalorisés, représentent autant de kilos qui ne partiront pas, à 350 francs la tonne, aux Cheneviers – qui ne les reprendrait plus

d'ailleurs – cette usine qui, par ailleurs, demeure encore le plus gros pollueur du canton. Tout ce qui peut donc limiter son activité, grâce au tri, doit être encouragé.

J'aimerais relever un autre problème avec cette plaquette. C'est un peu paradoxal, mais il se trouve qu'elle n'a pas été distribuée systématiquement dans toutes les boîtes aux lettres, notamment pas dans celles qui comportent le fameux petit écriteau: «pas de publicité». Et c'est là qu'on arrive à un paradoxe étrange: les personnes qui mettent cet écriteau sur les boîtes aux lettres sont celles qui ne veulent pas mourir sous une surcharge de papier, chaque fois qu'elles ouvrent leurs boîtes aux lettres, et c'est justement celles-ci qu'on devrait tenir informées sur toutes les possibilités d'adopter une attitude citoyenne et écologique. Il faudrait peut-être étudier la possibilité, soit de passer outre – je ne l'ai pas dit pour le *Mémorial* – soit d'atteindre ces personnes par un autre biais.

M. Coste l'a dit tout à l'heure, les enfants constituent aussi un vecteur important. Cette piste est à explorer. On a parlé tout à l'heure de bande dessinée, de pictogrammes. Ce sont en effet des moyens d'expression parfaitement compréhensibles par les enfants. J'ai moi-même l'occasion d'éveiller, de sensibiliser mes élèves à cette problématique, et le dessin est un moyen d'y parvenir. J'encouragerais donc, par le biais des conseils que ne manquera pas de lui transmettre M. Muller, M^{me} Burnand à étudier cette possibilité.

Mis aux voix, l'amendement libéral est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstention de l'Alliance de gauche et des socialistes).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (2 oppositions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élaborer des fiches d'informations concernant le tri et la collecte des déchets dans la langue des communautés allophones de Genève, en étant attentif aux coûts d'une telle mesure.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Hélène Cretignier, MM. Georges Breguet, Roberto Broggin, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni: «Piles électriques, désamorçons la bombe!» (M-371)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'utilisation par la population de piles électriques à usage domestique est largement répandue;
- que notre administration municipale a déjà entrepris des démarches d'information en vue de sensibiliser la population à la nécessité de recycler les piles;
- que ces démarches n'ont pas encore permis de faire évoluer le taux de récolte de façon satisfaisante;
- que ce taux de récolte est actuellement situé entre 20 et 30%;
- que ces piles électriques contiennent des toxiques chimiques qui en font de véritables bombes environnementales;
- que l'objectif devrait être de tendre vers un taux de récupération proche de 100%;
- que, faute d'atteindre cet objectif, nous continuerons à disperser, via l'incinération aux Cheneviers, des polluants extrêmement toxiques dans l'air et dans les poussières retenues par les filtres des Cheneviers;
- que ces poussières nécessitent, dès lors, un traitement coûteux, proche de celui qui est appliqué aux déchets radioactifs,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intensifier l'information auprès des citoyens, afin que la prise en charge des piles usagées par les vendeurs de piles et les entreprises spécialisées soit améliorée;
- à encourager les alternatives à l'usage des piles électriques.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les piles électriques font, malheureusement, partie de nos déchets quotidiens et l'on en trouve encore beaucoup trop dans nos poubelles. *Grosso modo*, on ne recycle que 60% des piles, alors que 40% d'entre elles vont directement à l'incinération. C'est pour cela que les Verts, en accord avec le concept cantonal, ont déposé cette motion pour essayer de démontrer au Conseil municipal que, en termes de production de déchets, la pile est l'objet prioritaire.

¹ Annoncée, 2189.

Certes, une pile ne prend pas beaucoup de place en volume, a un certain poids, ne brûle pas, mais elle contient des métaux lourds toxiques. Pour cette raison, il faut absolument procéder au tri à la source. Je ne vais pas entrer, maintenant, dans les détails de ses composants chimiques – je le ferai peut-être, si nécessaire, au cours du débat – mais, sachez simplement que les trois principaux métaux lourds retrouvés dans les cendres de l'usine d'incinération des Cheneviers, à savoir le mercure, le zinc et le cadmium, ne peuvent plus être valorisés, parce qu'ils sont trop éparpillés à l'état de scories. On doit donc s'en débarrasser, mais on ne peut pas simplement les mettre sur le tas de déchets à Bernex. On est obligé de les vitrifier, de les mettre dans des barils cimentés et de les envoyer à l'ancien dépôt de déchets nucléaires de Lucens. J'aimerais bien que le Conseil municipal prenne conscience du fait que ces métaux lourds sont aussi dangereux à stocker que nos déchets nucléaires et que, à cause des infiltrations d'eau ou de l'érosion, à un moment donné, ils vont peut-être, et je ne l'espère pas, contaminer certains sites. Il faut donc faire très attention et prévoir leur stockage *ad aeternum*, puisqu'on ne peut pas valoriser les cendres qui sortent des Cheneviers.

Si la Ville doit intensifier l'information auprès de la population sur le recyclage des déchets, elle doit donner la priorité à l'information concernant les piles électriques. C'est le but de la première invite de notre motion.

Par ailleurs, malgré le fait que la Ville, en récoltant et en triant les déchets, agit en aval du problème, il ne faut pas oublier de rappeler à la population que c'est toujours en amont qu'il faut éviter les problèmes. Lorsqu'il s'agit de parler de la problématique du recyclage des piles, il faut tout simplement essayer d'éviter d'utiliser des piles. Il est intéressant de savoir que l'énergie utilisée pour la fabrication d'une pile est 150 fois supérieure à l'énergie produite par cette pile. C'est ainsi qu'il a été question des piles rechargeables. Si l'on considère qu'une pile peut se recharger entre 100 et 1000 fois, et si l'on ne peut pas faire autrement que d'utiliser des piles, ce moyen serait donc avantageux. Malheureusement, dans la pratique, d'une part, une pile ne peut être rechargée qu'entre 30 et 50 fois – la rentabilité n'est donc pas suffisante – et, d'autre part, quand bien même ces piles rechargeables ne contiennent plus trop de mercure – une ordonnance fédérale interdit le mercure dès la fin 1998 – elles contiennent un autre métal, encore bien plus toxique, qui s'appelle le cadmium.

Pour ces raisons, j'invite le Conseil municipal à encourager vivement cette motion, car il s'agit d'un déchet toxique largement répandu dans la population.

Préconsultation

M. Olivier Coste (S). Je vais déposer, Monsieur le président, une proposition d'amendement qui consiste à ajouter une troisième invite, que je libelle de la façon suivante:

Projet d'amendement

«— à organiser une récolte systématique dans les écoles de la Ville, pour une période d'essai de deux ans, suivie d'une évaluation de cette campagne.»

En effet, lorsque, tout à l'heure, je disais qu'il fallait que la sensibilisation à des réflexes élémentaires écologiques passe par les enfants et, généralement, les petits enfants, ceux qui suivent encore la scolarité obligatoire, si on ne peut pas leur demander de rapporter les bouteilles de vin de leurs parents (*rires*), parce que s'ils tombent sur un trottoir, ce serait prendre de lourdes responsabilités, en revanche, dans la mesure où les enfants, de par leur consommation de piles dans tous leurs jeux électroniques et électriques, font partie des consommateurs importants, il est tout à fait possible de leur demander de venir à l'école avec une pile usagée au fond de leur poche.

Je vous rappelle que ce sont les vieilles piles qui sont dangereuses, celles qui ont macéré pendant un certain temps et qui commencent à couler. Une pile qui, tout à coup, ne permet plus de faire fonctionner un appareil ne présente aucun danger avant d'être jetée dans un conteneur. On pourrait imaginer un même système de récupération des piles en utilisant les récipients vides des produits de nettoyage des concierges d'école. Ainsi, en fin d'année, dans chaque école de la Ville, on pèserait les piles et, par un système de tableau, on saurait quelle école en a récolté le plus, en fonction, bien sûr, du nombre de ses élèves. Qui dit concours dit prix! Sans que cela soit trop coûteux pour la Ville, on pourrait offrir, par exemple, une descente du Rhône sur une barge. Les enfants sont généralement très intéressés par tout ce qui touche au fonctionnement de la Ville. C'est peut-être également un moyen de les intéresser à des problèmes qui nous semblent très importants.

M. André Kaplun (L). Quelques commentaires sur cette motion. Je crois que, si elle part d'un bon mouvement, elle contient, malheureusement, des propos excessifs, dont certains sont même contraires à la vérité.

Il est dit qu'il y aurait «un taux de récolte situé entre 20 et 30%». Je regrette de dire que les motionnaires ne connaissent pas très bien le domaine, car ils auraient pu obtenir, auprès des autorités fédérales, notamment, voire des autorités cantonales, des chiffres qui situent, à l'heure actuelle, un taux de récolte entre 55 et 60%.

D'autre part, on nous parle de mercure, de cadmium et de zinc. Sachez, Mesdames et Messieurs les motionnaires, que, en réalité, il n'y a quasiment plus de mercure, car il y a eu, sur l'adjonction — de la part des autorités fédérales, notam-

ment – un très gros effort qui a été réalisé par les producteurs de piles, depuis plusieurs années, qui fait que les piles, actuellement, sur le marché suisse, en très, très large majorité, ne contiennent plus de mercure.

Par ailleurs, je vous signale que les piles qui contiennent du cadmium, notamment les piles «boutons», ne représentent que 2% du marché total des piles vendues en Suisse. Je pense donc qu'il y a des affirmations excessives dans cette motion.

Je voudrais engager les motionnaires à lire l'annexe 4.10 à l'Ordonnance fédérale sur les substances, qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1998, c'est-à-dire assez récemment – je le concède – mais qui contient des dispositions qui devraient, à mon sens, rassurer les motionnaires.

C'est pourquoi, Monsieur le président, je pense que si cette motion ne peut pas être envoyée en commission, parce qu'il est peut-être difficile d'identifier la commission apte à étudier cette motion, je ne peux qu'inviter le Conseil administratif à auditionner l'Office fédéral de l'environnement ainsi que le directeur de l'usine des Cheneviers, lequel, à ma connaissance, n'a pas été contacté par les motionnaires. Je crois savoir qu'il a une opinion assez différente. Je pense également que le Conseil administratif, voire le Conseil d'Etat, devrait auditionner l'Association suisse des fabricants de piles, qui pourrait lui fournir des renseignements plus complets que ceux qui figurent dans cette motion N° 371. Je vous remercie.

M. Pierre Reichenbach (L). Chers collègues, il me semble que les deux motions N° 370 et 371 pourraient être regroupées. En fait, on parle de la récupération des déchets de la même manière que l'on a parlé des divers objets concernant les parkings et la circulation en ville. Je pense que la motion N° 370, que nous avons votée tout à l'heure, concernant la valorisation des déchets par une information multilingue, concerne aussi l'information sur le recyclage des piles électriques.

L'élimination des piles représente certes un danger; de même, les batteries d'accumulateur, que l'on trouve parfois dans les cours d'eau et même sur les routes, et les tubes fluorescents, dont on doit payer l'élimination, sont dangereux.

Je pense que cette campagne d'information, à l'instar de ce que fait l'Union suisse des installateurs électriciens, devrait être menée par les vendeurs de ces matériaux. La vente des piles neuves devrait être subordonnée à la récupération des anciennes. Cela fonctionne déjà dans certains endroits. L'idée de M. Coste n'est pas mauvaise, à savoir la récupération par les élèves des écoles. Cette récupération pourrait financer certaines courses d'école, puisque les matières à récu-

pérer sont des matières qui peuvent être monnayables. Nous le faisons, lorsque nous étions gosses, pour le papier et le verre. Il y a, certes, du pain sur la planche, mais il ne faut pas peindre le diable en noir, ni être trop extrême, au risque d'induire l'effet inverse. Il faut rester objectif.

Et l'objectivité, à mon sens, consisterait à inclure cette information à la motion N° 370, que nous venons de voter.

Le président. Plutôt qu'en noir, je crois que M. Reichenbach voit le diable en rouge, rose, vert! (*Rires.*) Monsieur Perler.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je n'aime pas colporter de fausses vérités. L'un des considérants de la motion mentionne un taux de récolte entre 20 et 30%. Or, M. Kaplun a raison: en 1997, il était de 58%. Sur ce point, je ne peux qu'abonder dans son sens.

Toutefois, j'aimerais préciser que, en ce qui concerne les deux usines en Suisse romande qui s'occupent du recyclage des piles, la tendance est à recycler des piles sans mercure. Il est évidemment beaucoup plus facile de revaloriser les métaux à l'intérieur des piles si elles ne contiennent pas de mercure. De toute façon, depuis la mise en application de l'ordonnance fédérale de 1998, il n'y a plus de piles avec mercure. Pour que mon explication soit plus claire, appelons la pile sans mercure «pile verte».

Des voix. Au hasard! (*Rires.*)

M. Jean-Pascal Perler. Je ne vais pas jouer sur les mots. Même sans mercure, il est tout à fait important de savoir que la pile, au niveau de sa toxicité, est le produit le plus répandu dans nos poubelles, qu'il s'agisse de piles avec ou sans mercure. En effet, elles contiennent d'autres métaux lourds qu'on ne peut pas revaloriser.

Dans le futur, les usines de recyclage de piles pourront travailler sur des piles avec ou sans mercure, si leur concentration en mercure – et là, j'ai des chiffres – n'excède pas 10 PPM. Je ne parle pas de 10%, mais de 10 particules par million. Au-delà de 10 PPM, une usine ne peut pas recycler les piles avec mercure. C'est pour cela que la tendance aux piles «vertes» se développe et que nous parviendrons à leur omniprésence d'ici cinq ans. Il faut savoir que, selon les normes européennes, une pile est considérée comme «verte» si elle en contient moins de

0,025%, soit 250 PPM. (*Brouhaha.*) Cela signifie que, même si une pile correspond aux normes européennes, elle aura de toute façon trop de mercure pour pouvoir être valorisée de manière productive. Actuellement, même si nous payons 5 centimes par pile pour justement la valoriser, nous sommes loin de rembourser les coûts réels de leur production. C'est pour cela qu'il faut absolument tendre vers des piles «vertes» et, sur ce point, je rejoins M. Kaplun.

Par conséquent, je vous conjure d'accepter cette motion qui demande que l'information fournie par la Ville sur la récupération des déchets mette en avant le caractère toxique de l'élimination des piles.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me dois d'intervenir après les délibérations qui ont porté sur la toxicité de la pile. Celle-ci est bien connue et je ne vais évidemment pas contester les informations qui ont été données.

Je voudrais simplement intervenir sur la position de M. Kaplun, laquelle, en fin de compte, est une position modérée, puisqu'il nous demande d'examiner avec bienveillance cette motion, tout en nous demandant certaines précautions, car, selon ses renseignements, il estime que le taux de récupération est satisfaisant. Vous nous avez cité, Monsieur Kaplun, des taux mesurés au niveau de la Suisse, mais, sachez, que, pour Genève, ces taux ne sont pas satisfaisants. Vous nous avez demandé de prendre contact avec les services compétents de l'Etat. Sachez, Monsieur le conseiller municipal, que, suite au dépôt de cette motion, j'ai pris contact avec M. le conseiller d'Etat Robert Cramer pour vérifier si cette motion correspondait à une réalité et il m'a confirmé que les piles étaient de vraies bombes de pollution dans les usines d'incinération. La gestion des résidus de combustion pose des problèmes inextricables. De plus, même si les cheminées sont dotées de filtres, les vapeurs redéposent des métaux lourds dans toute la région de Dardagny et de Russin.

Alors, Monsieur Kaplun, je suivrai votre conseil et sachez que, en tant que conseiller administratif, j'accepte volontiers cette motion. Cela ne signifie pas qu'il faudra prendre des mesures hors normes, ni débloquer des crédits, puisque c'est vous qui les votez, mais, pour ce qui est demandé dans cette motion, à savoir intensifier l'information à propos des piles, je crois que nous pouvons lier les deux motions.

A propos du coût de la récupération par tonne de déchets, sachez que la pile est vraiment le déchet le plus élevé en densité et si nous arrivons à supprimer cette masse à incinérer, puisque le coût est proportionnel au poids, nous réaliserons forcément des économies.

Quant à l'encouragement sur les alternatives à l'usage des piles, la modification du comportement des citoyens ne se fera pas du jour au lendemain, mais sachez que nous demanderons au Service de l'énergie de nous proposer des mesures allant dans ce sens..

Le Conseil administratif acceptera donc volontiers cette motion.

M^{me} Barbara Cramer (L). Dans chaque intervention, il y a une partie de vérité et il me semble que l'assemblée est tout à fait d'accord avec les différents propos tenus ce soir.

Je tiens, tout d'abord, à féliciter les personnes qui estiment que la véritable démarche doit commencer au niveau des usagers. Je pense à la mère de famille qui va enseigner la récupération à ses enfants ou, comme l'a très justement dit M. Coste, aux écoliers qui vont en informer leurs parents. Il est vrai que les personnes plus âgées, qui n'ont pas vécu toutes ces années d'évolution technique, apprendront plus de leurs enfants que le contraire. L'information qu'il faudrait surtout intensifier serait celle qui est transmise par le biais des professeurs dans les écoles. Je vous remercie d'avoir suggéré cela. Cependant, nous n'avons pas tout à fait attribué la responsabilité de cette information. Que pourrions-nous faire au lieu de toujours demander à la Ville de tout régler à notre place? La Ville règle déjà énormément de problèmes.

Par ailleurs, il existe une association des consommateurs et je pense qu'il ne faudrait pas les laisser en dehors de cette responsabilité. Je vous rappelle également que nous avons dépensé des dizaines, des vingtaines ou Dieu sait combien de millions déjà pour quelque chose que l'Alternative a voté: les maisons de quartier. Elles ont des contacts directs avec la population et pourraient ainsi être beaucoup plus efficaces que les brochures envoyées par la Ville. Et comme l'a très justement dit M. Marquet, les personnes qui n'acceptent plus de publicité ne sauront pas trier convenablement leurs déchets. Il y a suffisamment de réunions dans ces maisons de quartier, il y a suffisamment de personnes qui politisent, alors que ce soit au moins pour la bonne cause!

Je pense que les revendeurs de piles et d'autres matières particulièrement polluantes pourraient largement contribuer à cette récupération. Ce serait beaucoup plus simple et en tout cas plus direct d'aller aux sources. Cette information ne coûterait quasiment rien, car elle pourrait être véhiculée par les nombreuses associations qui sont déjà subventionnées et qui sont là pour cela aussi. Pour tout achat de piles, ce ne serait pas vraiment coûteux d'indiquer clairement ce que l'on peut faire des piles usagées.

Bien que cette motion développe un sujet extrêmement important et utile, cela me gêne que l'on demande toujours tout à la Ville. L'information est certainement

insuffisante, puisque ce sujet revient régulièrement, mais c'est peut-être parce qu'on ne s'adresse pas directement aux usagers. On s'imagine que la Ville devrait tout régler. On le fait, par exemple, pour les piétons en créant des plans piétons, comme s'ils ne savaient plus retrouver le chemin de leur domicile, on dessine des lignes jaunes pour les cyclistes comme s'ils ne savaient plus faire de la bicyclette sans ces lignes. On demande toujours à la Ville et pourtant la Ville a déjà tellement donné. Ceux qui profitent déjà des subventions de la Ville peuvent également agir et se rendre utile. Pour les personnes plus âgées, par exemple, qui sont peut-être moins informées, il y a l'Avivo. Il suffirait d'établir un ou deux dossiers et de les faire circuler dans toutes ces associations et je suis certaine que ce serait beaucoup plus efficace.

Je terminerai en remerciant les motionnaires d'avoir proposé ce sujet.

M. Pierre-Charles George (R). Je dois vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que je suis étonné de cette intervention, car, en tant que président de l'Association des marchands photographes, je peux vous dire que, il y a vingt-cinq ans, nous récupérons déjà toutes les piles que nous vendions. Les grands magasins comme Migros, Coop, etc., nous ont suivis et ont également récupéré. Vous pouvez rendre vos piles; elles sont reprises et renvoyées aux fournisseurs qui, eux, s'arrangent pour les détruire ou éventuellement les recharger.

Je pense que c'est une question qui n'est pas valable. Vous n'avez qu'à rapporter vos piles où vous les avez achetées. La récupération se fera très bien et ne coûtera pas un centime à la collectivité.

Mis aux voix, l'amendement de M. Coste est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intensifier l'information auprès des citoyens afin que la prise en charge des piles usagées par les vendeurs de piles et les entreprises spécialisées soit améliorée;

Pétitions – Propositions des conseillers municipaux – Interpellations

- à encourager les alternatives à l'usage des piles électriques;
- à organiser une récolte systématique dans les écoles de la Ville, pour une période d'essai de deux ans, suivie d'une évaluation de cette campagne.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

11. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition N° 100 de l'Association et les usagers de la Madeleine des enfants: «La rue de la Madeleine pour la sécurité des piétons».

12. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- N° 381, de *M^{me} Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Guy Valance*: «Annulation des licenciements du personnel technique et administratif du Théâtre de la Comédie»;
- N° 382, de *M^{me} Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Pierre Rumo*: «Plan localisé de quartier situé à l'avenue de la Paix: respect des décisions du Conseil municipal»;
- N° 383, de *MM. Roman Juon et Sami Kanaan*: «Pour des médiateurs de quartier».

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions.

écrites:

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- N° 89, de *M. Jean-Pascal Perler*: «Retrouvé mort dans un taudis (IEI) appartenant à la Ville de Genève»;
- N° 90, de *M. Roman Juon*: «Buvette de la piscine des Vernets».

Le président. Nous terminons là nos travaux. Je vous souhaite un bon retour chez vous.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3010
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3010
3. Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des mesures concrètes en faveur de la modération du trafic en ville de Genève» (M-365)	3010
4. Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour un soutien clair de l'Etat à une politique de circulation urbaine favorisant la qualité de vie et respectueuse des choix populaires» (M-366)...	3024
5. Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Préparation de l'après-C2000: pour une Ville de Genève innovatrice en matière de mobilité urbaine» (M-367)	3031
6. Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour une plus grande transparence dans le domaine du stationnement» (M-368).....	3035
7. Résolution de M ^{mes} Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, MM. Albert Knechtli, Marco Ziegler, Michel Mermillod, Roger Deneys, Sami Kanaan, Roman Juon, Jean-Charles Rielle, René Grand, Daniel Sormanni, Daniel Pilly, Pascal Holenweg, Manuel Tornare et Philip Grant: «Genève soutient l'adhésion rapide de la Suisse à l'Union européenne» (R-569)	3039
– Résolution préjudicielle de MM. Jean-Marc Froidevaux, Robert Pattaroni et Guy Dossan: «Une mission diplomatique de l'Union européenne» (R-573)	3040
8. Projet d'arrêté de MM. Pierre-André Torrent, David Broillet et Guy Valance: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil» (PA-420)	3046
– Interpellation de MM. Pierre-André Torrent, David Broillet et Guy Valance: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil» (I-800).....	3048

9. Motion de M. Alain Marquet: «Pour une valorisation des déchets par une information multilingue» (M-370)	3048
10. Motion de M ^{mes} Michèle Künzler, Hélène Cretignier, MM. Georges Breguet, Roberto Broggin, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni: «Piles électriques, désamorçons la bombe!» (M-371)	3055
11. Pétitions	3063
12. Propositions des conseillers municipaux	3063
13. Interpellations	3063
14. Questions	3064

La mémorialiste:
Marguerite Conus